

Ville de NIEDERBRONN LES BAINS

PROCES-VERBAL

des délibérations du Conseil Municipal

Séance Ordinaire du Lundi, 1^{er} Février 2010

L'an Deux Mille Dix, le lundi premier février, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Niederbronn-les-Bains, légalement convoqués le 22 Janvier 2010, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric REISS, Député-Maire de la Ville de Niederbronn-les-Bains.

CONSEILLERS ELUS EN FONCTION	27
PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE	22

Le Député-Maire, F. REISS
Les Adjoint au Maire, Mme WEISS, M. WAECHTER, Mme WENDLING,
M. BONNEVILLE, Melle GUILLIER

Les Conseillers Municipaux :

M. BLAISE – Mme BRENDEL-KOEHLER - M. BURT – Mme FEST – Mme HAETTEL –
Me HAUSER - Mme KAISER – M. KETTERING - Mme KLEIN – M. KOTLENGA –
Mme JAECK - M. SCHNEIDER – M. UHLMANN – M. VANOVERBECKE – M. WALD –
Mme WEISBECKER

ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR	4
-------------------------------------	----------

M. AY, qui donne pouvoir à Mme KAISER
M. BOISSIER, qui donne pouvoir à M. BONNEVILLE
M. BUCHER, qui donne pouvoir à M. WAECHTER
Mme PAWLOWSKI, qui donne pouvoir à Mme WEISS
M. STEINMETZ, qui donne pouvoir à M. SCHNEIDER

CALCUL DU QUORUM : $26 : 2 + (1) = 14$

(n'entre pas dans le calcul du quorum le Conseiller Municipal empêché qui a donné pouvoir à un collègue de voter en son nom).

Le quorum est atteint avec 22 présents au moment de l'ouverture de la séance. Le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

Secrétaire de séance titulaire :

M. Victor WAECHTER, Adjoint au Maire.

Secrétaire Adjoint : M. Fabrice HELMSTETTER, Directeur Général des Services.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption des procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 décembre 2009.
2. Avis circonstancié sur les travaux des commissions et sur les délégations exercées par le Maire en matière de marchés publics : tableau récapitulatif des marchés publics attribués en 2009.
3. Point d'information sur les compétences exercées par la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains.
4. Point d'information concernant la situation financière de la commune.
5. Débat d'orientation budgétaire 2010.
6. Mode de gestion de la Maison des Arts et des Congrès : reprise en régie directe.
7. Programme forestier 2010 : présentation de l'état prévisionnel de coupe et des travaux d'entretien et de renouvellement.
8. Musique Municipale : convention de partenariat et subvention de fonctionnement 2010.
9. Conditions de location de l'ancienne étude notariale : convention de location avec le Réseau d'Animation Intercommunal.
10. Dotation Globale d'Equipement : demande de subvention.
11. Urbanisme : modification simplifiée du POS en vue promouvoir l'installation de dispositifs de production d'énergies renouvelables.
12. Camping municipal du Heidenkopf : adoption de la grille tarifaire.
13. Mise en valeur des vestiges archéologiques : présentation du projet d'aménagement, plan de financement et demande de subvention.
14. Affaires financières et immobilières diverses :
 - 14/1 Subvention à l'association IROCKOIS en vue de l'organisation de la fête de la musique 2010.
 - 14/2 Bilan des avantages en nature consentis aux associations locales.
 - 14/3 Demande de subvention au Centre National de Développement du Sport.
 - 14/4 Attribution de terrains dans le lotissement de la forêt.
 - 14/5 Subvention au Comité de Jumelage.
 - 14/6 Cession de terrains à bâtir rue du nord.
 - 14/7. Participation au séjour en classe musicale de l'école primaire de Dambach-Neunhoffen.
 - 14/8. Participation au Collège Charles Munch dans le cadre d'un voyage pédagogique en Ecosse.
 - 14/9. Acquisition d'une parcelle de terrain Route de Jaegerthal.
 - 14/10. Acquisition d'une parcelle de terrain Route de Jaegerthal.

15. Divers et communications :

- 15/1 Dénomination de la Maison des Arts et des Congrès.
- 15/2 Cession de l'ancienne maison de garde-barrière.

16. Affaires de personnel :

- 16/1 Recours à l'intérim.
- 16/2 Modification de coefficients d'emplois de deux adjoints techniques.
- 16/3 Camping municipal du Heidenkopf : création des emplois saisonniers 2010.
- 16/4 Bilan 2009 d'attribution du régime indemnitaire et des avantages consentis au personnel communal.
- 16/5 Action sociale de la commune en faveur du personnel communal : mutuelle santé, subvention au GAS/CNAS, attribution des chèques-restaurants, médailles d'honneur, cadeaux et gratifications.
- 16/6 Versement des IHTS aux agents sous contrat d'apprentissage et CAE.
- 16/7 Mise à disposition d'un adjoint administratif principal.

ALLOCUTION D'OUVERTURE DU DEPUTE-MAIRE, M. Frédéric REISS

« Chers Collègues,

Bienvenue pour cette première séance de l'année 2010 et merci d'avoir bravé la neige.

Bien que le 31 janvier soit dépassé, je voudrais vous souhaiter à chacune et chacun d'entre vous une bonne santé et du cœur à l'ouvrage pour une bonne année 2010.

N'ayant pas eu l'occasion d'exprimer mes vœux en public pour cause de travaux à LARC (c'est sans doute la dernière fois que j'utiliserai ce sigle), je voudrais profiter de cette séance du Conseil Municipal, qui est publique je le rappelle, pour faire brièvement le bilan 2009 et évoquer quelques perspectives pour 2010.

2009 aura connu de nombreux temps forts.

Le 160^{ème} anniversaire de la Congrégation des Sœurs du Très Saint Sauveur vous aura peut-être échappé ! Sans doute est-ce l'exposition du Rhin mystique inaugurée hier à Oberbronn et la lecture-concert « d'Elisabeth Eppinger à l'ombre jaillissante du Kloesterlé » qui m'y font penser. L'exposition est ouverte jusqu'au 14 février.

Après cette entrée en matière spirituelle, je me dois d'évoquer les 4 manifestations phares de l'année.

Le 2^{ème} Triathlon Challenge France a tenu toutes ses promesses avec la victoire époustouflante de Chris Mac Cornack et 1.200 participants. L'édition N° 3 aura lieu le 13 juin 2010 (ce n'est pas fête des mères) avec quelques nouveautés dont une course de nuit le samedi soir.

La Nuit Artisanale 2009 a été un bon cru avec 6500 entrées payantes. 2010 marquera le 25^{ème} anniversaire de cette nuit artisanale pilotée avec l'Office de Tourisme.

Le festival Rêves de Mômes (2^{ème} édition) a été un grand succès populaire avec 12.500 spectateurs, 70 représentations et 28 compagnies présentes. Un travail de titan pour le RAI qui mérite nos félicitations Mme la Présidente ! Cette manifestation estivale destinée aux familles est promise à un bel avenir.

Les Journées du Patrimoine ont drainé quant à elles plus de 2000 visiteurs avec l'expéridrome qui donne incontestablement une nouvelle dimension à la Maison de l'Archéologie. Bravo à Mme WENDLING d'avoir su lui insuffler une nouvelle dynamique.

A côté de ces 4 événements, je vais énumérer brièvement les autres :

La journée de la femme le 7 mars 2009 qui tient à coeur à notre Adjointe Pascale WEISS sera reconduite en 2010 avec notamment une exposition dont l'inauguration aura lieu le 3 mars. Un défilé de mode est programmé le 7 mars.

La cérémonie de Cameron avec les légionnaires du 2^{ème} REI s'est déroulée le 7 mai. En 2010, ce sera de nouveau El Moungar que nous commémorerons le 4 septembre.

La fête de la Musique a permis aux Blues Brothers de faire vibrer la jeunesse de toute la région sur la place du Bureau Central. Les Iroquois nous remettent cela le 19 juin 2010 avec RIBAN.

Le marché habituel du vendredi est visiblement apprécié et les aménagements réalisés dans le cadre du projet de ville y sont pour beaucoup. Je rappelle également qu'ont eu lieu un marché de Pâques et le désormais traditionnel marché de Noël organisés par l'Office de Tourisme. Merci à Jean-Pierre BONNEVILLE d'avoir suivi toutes ces manifestations. Le marché aux puces organisé par les aviculteurs a également rencontré un franc succès.

Peut-être qu'en 2010 un marché du terroir viendra agréablement compléter l'offre actuelle.

Quand on mentionne en plus les célébrations patriotiques, les concerts dominicaux du Parc du Casino, les guinguettes, les spectacles du Relais Culturel ou les manifestations spécifiques de nos chorales et musiques ou des autres associations, on se rend compte de la richesse de la vie culturelle et sportive de notre cité.

Enfin, je voudrais évoquer deux initiatives de l'Adjointe, Anne GUILLIER : le forum des associations le 30 août avec remise de médailles à une dizaine de membres méritants et le premier week-end du sport du 18 au 20 octobre qui s'est terminé par l'inauguration du terrain multisports au Montrouge.

Au chapitre des récompenses, 2009 a été une année assez exceptionnelle pour notre commune :

Tout d'abord, Sources a été élu meilleur magazine municipal des départements 67, 68 et 90.

Mme WENDLING en était à peine revenue, que nous avons appris que Niederbronn-les-Bains avait obtenu le label Energie d'avenir pour la chaufferie bois.

Enfin, Niederbronn-les-Bains a décroché le Sceptre d'or du développement durable avec le projet expéridrome. L'impact touristique et culturel ainsi que le montage transfrontalier de ce

projet ont été particulièrement appréciés par le jury parisien. Nous essaierons de marquer l'événement au Casino avec les responsables de l'Association des Stations Classées.

Une 2^{ème} @ nous a été attribuée pour nos initiatives informatiques sur le site Internet. Merci au Directeur Général des Services, M. HELMSTETTER et à Catherine BEYER.

Enfin, last but not least, la 3^{ème} fleur nous a été attribuée à la fin de l'été. Merci à l'Adjoint M. WAECHTER et à nos jardiniers pour les efforts d'embellissement réguliers. Mme WENDLING se rendra à MUTZIG le 24 février pour la remise des diplômes des villes et villages fleuris.

Avant d'évoquer les faits marquants au niveau de la gestion, je voudrais revenir sur nos jumelages.

Quelques regrets tout d'abord, puisque 2009 a marqué la fin de nos partenariats avec la Batterie Cobra du 12^{ème} RA et la 1^{ère} Batterie du 57^o RA pour cause de dissolution.

Nous avons accueilli le nouveau Conseil Municipal de Bad Schönborn avec la plantation d'un arbre de l'amitié et pris rendez-vous pour fêter le 10^{ème} anniversaire du jumelage le 17 et 18 juillet 2010 dans le pays de Bade.

Je vous informe que Rolf MULLER a annoncé lors de son « Neujahrsempfang » qu'il s'adonnait pour la dernière fois à cet exercice. D'ici la fin de l'année, Bad Schönborn devrait ainsi élire un nouveau Maire.

Enfin, je voudrais évoquer très sincèrement la chaleur de notre rencontre avec nos amis pelauds les 2, 3 et 4 Octobre. Nous avons commémoré le 70^{ème} anniversaire de l'évacuation de Niederbronn-les-Bains et j'espère pouvoir accueillir Daniel PERDUCAT et ses concitoyens à l'automne 2010 à Niederbronn-les-Bains.

L'année 2009 fut ponctuée comme d'habitude de nombreux rendez-vous et réunions de travail. Je tenais à remercier l'ensemble des élus pour leur assiduité et la richesse de nos débats lors des réunions de commission. Je pense que chacun a pu s'exprimer et faire valoir ses points de vue. C'est ainsi que je conçois la démocratie et j'espère que nous continuerons dans cette voie.

Niederbronn-les-Bains, ville dynamique, accueillante, ouverte sur son cadre de vie mais aussi Niederbronn-les-Bains ville besogneuse, courageuse, entreprenante, innovante et responsable du bon usage des deniers publics.

Les services municipaux ont été sollicités et je voudrais en profiter pour remercier le Directeur Général des Services et les 82 agents municipaux (titulaires et contractuels) pour le travail accompli tout au long de l'année.

Ces derniers jours, les chutes de neige importantes ont mobilisé nos équipes sans relâche et malgré le manque de sel elles ont donné le maximum. Je tenais à remercier particulièrement Mme DESCHANG pour sa patience au standard. Certains de nos concitoyens n'ont pas été tendres avec elle.

Au niveau de la gestion, 2009 a vu la reprise du camping du Heidenkopf et à l'issue d'une première saison d'exploitation légèrement déficitaire, nous avons engagé une étude de développement de cet équipement. Je note cependant que le déficit d'exploitation 2009 est moins important que le montant de la subvention allouée en 2007 et en 2008 au Club Vosgien.

Nos services ont dû s'adapter à la mise en service de la station passeports biométriques qui a permis de traiter 252 demandes et 217 remises de titres entre le 9 juin et le 31 décembre 2009. Une réorganisation du service Etat-Civil a été nécessaire.

En ce début d'hiver, nous avons également assuré le fonctionnement du centre de vaccination grippe A à la MMA. Celui-ci a fermé ses portes la semaine dernière après trois mois de fonctionnement et les médecins traitants prendront le relais.

Malgré une saison des jeux décevante (nous y reviendrons), le Conseil Municipal a autorisé la signature d'un avenant N° 5 à la délégation de service public limitant les charges pesant sur le Casino. Un avantage exceptionnel d'environ 100.000 € a été accordé au Casino pour l'année 2010 exclusivement.

La saison estivale aux Aqualies quant à elle fut excellente et je remercie toute l'équipe du Directeur Gaël Françon pour son implication au quotidien et la qualité de l'accueil.

Enfin, au niveau de l'administration générale, nous avons mis en œuvre la dématérialisation du contrôle de légalité depuis mai 2009 qui nous permet d'économiser du temps et du papier.

Parmi les investissements réalisés ou engagés en 2009, je citerai :

- *Mise en valeur des vestiges archéologiques et achèvement de la 4^{ème} tranche du Projet de Ville*
- *Engagement des travaux de viabilisation du lotissement Rue de la Forêt : 1 M€*
- *Engagement des travaux de restructuration de LARC : 3,2 M€*
- *Giratoire Allée des Tilleuls*
- *Réfection Rue des Genêts*
- *Eclairage public quartier du Montrouge : Rues des Cerisiers et des Noyers*
- *Travaux d'isolation du groupe scolaire et de l'école maternelle du Montrouge : 90.000 € TTC*
- *Raccordement des vestiaires du stade à la chaufferie au bois*
- *Terrain multisports : 84.000 € TTC*
- *Aménagement de 4 terrains à bâtir Rue du Nord*
- *Lancement de l'étude de transformation du POS en PLU : diagnostic initial achevé, démarrage de la phase de rédaction du PADD*
- *Acquisition des terrains BREISACH*
- *Acquisition de l'immeuble BRAUN et des terrains attenants*
- *Cession du 2^{ème} étage du Bureau Central à la Communauté de Communes.*

Au niveau du projet du Gries, certains se souviendront d'une mémorable soirée que nous avons passée au foyer St. Martin : cette phase préalable était nécessaire. J'ai volontairement souhaité laisser passer un peu de temps et j'ai rencontré toutes les personnes qui se sont manifestées lors de cette réunion. Des négociations sont possibles et il s'agit maintenant

d'avancer et de finaliser les contours de la future ZAC. Nous avons également pu avancer avec nos voisins du Syndicat des Eaux de Reichshoffen pour une interconnexion des réseaux d'eau potable par la Rte de Jaegerthal. Ces travaux importants permettraient de régler le problème de la fragilité de nos ressources, d'améliorer l'adduction d'eau potable dans certains quartiers et de desservir le Gries.

2009 fut également l'année de mise en place de la vidéosurveillance aux abords de la piscine, au parc du Golf et Place Ste Catherine. Le bilan est tout à fait satisfaisant puisque l'on note une régression presque totale des incivilités qui généraient en permanence des frais de réparation.

Vous aurez compris que j'ai déjà entamé le débat d'orientation budgétaire à l'ordre du jour ce soir.

Merci à vous tous qui avez bravé les conditions météorologiques difficiles notamment pour venir vendredi soir en commission. J'en profite également pour vous remercier pour votre compréhension pour les aléas du calendrier et les changements de dates de dernière minute que je m'efforce de limiter. »

M. BURT prend la parole au nom du groupe l'Avenir Ensemble et formule ses meilleurs vœux à l'ensemble des collègues du Conseil Municipal. Il relève que le Maire a dressé un panorama tout à fait exhaustif et il rappelle simplement que les élus devront rester vigilants quant à la situation du Casino. Il regrette que la fête du 3^{ème} Age ait été annulée. Pour l'avenir, il souhaite que la révision du plan d'aménagement de la forêt communale fasse l'objet d'une attention particulière et qu'un temps de débat suffisant y soit consacré.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 décembre 2009.

M. le Maire relève qu'aucune observation écrite ne lui est parvenue suite à l'envoi à chaque Conseiller Municipal du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 Décembre 2009.

Mis aux voix, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 Décembre 2009 est adopté à l'unanimité.

2. Avis circonstancié sur les travaux des commissions et point d'information consacré aux décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal.

M. le Maire expose :

Depuis la séance du Conseil Municipal du 7 Décembre 2009, les comptes-rendus de commissions suivants ont été diffusés aux membres du Conseil Municipal, à savoir :

- **Commission Finances et Forêts du 19 Janvier 2010** concernant le point 7 de l'ordre du jour
- **Commissions Réunies du 26 Janvier 2010** dont tous les points sont à l'ordre du jour de la séance de ce soir.

- **Commissions Réunies du 29 Janvier 2010** dont tous les points sont à l'ordre du jour de la séance de ce soir.

Les comptes-rendus sont adoptés à l'unanimité.

Se sont également réunis depuis cette date :

- Comité de Pilotage PLU le 17 décembre 2009
- Réunion Jury pour un nouveau nom de LARC le 7 janvier 2010
- Commission Urbanisme et Travaux le 22 janvier 2010.

POINT D'INFORMATION CONCERNANT LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL le 28 mars 2008 modifiée par délibération du 24 juin 2009 en matière de marchés publics.

Période du 7 décembre 2009 au 22 janvier 2010

Décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Suite à la réforme du code des marchés publics, les procédures adaptées peuvent être passées sans aucune formalité jusqu'à 20.000 €HT. Le Conseil Municipal restera néanmoins informé des décisions prises pour les marchés passés supérieurs à 4.000 €HT ou de dépenses d'investissement particulières.

INTITULE MARCHÉ	TITULAIRE	MONTANT H.T
Mise en valeur des vestiges archéologiques Place Jean Marchi (maîtrise d'œuvre)	ROUBY-HEMMERLE	39.300 €

M. le Maire précise que les conseillers municipaux ont été destinataires d'une liste récapitulative de l'ensemble des marchés publics supérieurs à 4.000 €HT contractés en 2009.

M. BURT estime qu'il s'agit d'un document intéressant.

Fixation des rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

INTITULE AFFAIRE	NOTAIRE	MONTANT
Honoraires achat immeuble BRAUN	Me SERFATY	5.319,73 €

Exercice, au nom de la commune, des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;

TABLEAU DE SUIVI DES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER
--

**Information au Conseil Municipal conformément à la délégation de pouvoirs accordé au Maire
en vertu de l'article L 2122-22, alinéa 15 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Date entrée DIA	Section	Parcelle(s)	Lieu-dit	Surface totale	Immeuble bâti	Décision	Date notification décision
19/11/2009	15	(2)/36 et ½ de (3)/36	Rue de la Ferme	12 ares 63	Terrain	RENONCIATION	30/11/2009
23/11/2009	30	397/90 – 397b/90	10, Rue Bellevue	7 ares 19	Immeuble	RENONCIATION	30/11/2009
26/11/2009	56	241 - 209	11, Rue du Blaireau	11 ares 11	Immeuble	RENONCIATION	03/12/2009
15/12/2009	30	435 - 448 - 470	2, Rue des Roses	9 ares 07	Immeuble	RENONCIATION	21/12/2009
16/12/2009	10	121	12, Rue des Romains	1 are 14	Appartement	RENONCIATION	21/12/2009
21/12/2009	10	61 - 62	1, Avenue Foch	3 ares 73	Immeuble	RENONCIATION	07/01/2010
28/12/2009	50	566/150	43, Rue des Sorbiers	6 ares 26	Immeuble	RENONCIATION	07/01/2010
05/01/2010	5	486/228	24, Rue de la République	0 are 37	Terrain	RENONCIATION	12/01/2010

Engagement au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans
les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal ;

NEANT

**Nouvelle rubrique d'information à compter du 1er janvier 2009 : autorisations
d'urbanisme délivrées par le Maire :**

NATURE	OBJET	ADRESSE	DATE	TLE
DP	Edifier un bâtiment annexe	1A, Rue du Cimetière Militaire	12/11/2009	14 €
DP	Poser des panneaux solaires	13, Route de Jaegerthal	12/11/2009	/
DP	Ravalement de façade	3-5-7-9, Place du Bureau Central	12/11/2009	/
DP	Poser 2 panneaux solaires	8, Rue Nicolas Henrich	26/11/2009	/
DP	Agrandir une terrasse	31, Route de Jaegerthal	26/11/2009	/
DP	Dépose et pose d'enseignes	8, Place de l'Hôtel de Ville	26/11/2009	/
DP	Rénover une clôture	61, Rue du Général de Gaulle	01/12/2009	/
PC	Agrandir le chalet du club vosgien	Col de la Liese	15/12/2009	527 €
PC	Démolir un bâtiment et	30, Rue des Acacias	15/12/2009	/

	édifier un bâtiment annexe			
PC	Extension et réhabilitation d'un hôtel-restaurant	16, Avenue de la Libération	15/12/2009	2300 €
PC	Edifier un bâtiment annexe	32, Avenue Foch	17/12/2009	/
DP	Edifier une véranda	23, Rue des Perdreaux	05/01/2010	234 €
DP	Installer des panneaux solaires	21, Rue des Perdreaux	05/01/2010	/
PC	Edifier une maison individuelle	Rue des Elfes	11/01/2010	4143 €
DP	Remplacer des fenêtres	36, Rue du Montrouge	14/01/2010	/

PC = Permis de construire

PA = Permis d'aménager

PD = Permis de démolir

PCM : permis de construire modificatif

DP : déclaration préalable.

3. Point d'information sur les compétences exercées par la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains.

M. le Maire expose :

Le Bureau de la CCPN s'est penché sur diverses adaptations à prévoir au niveau de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères. Quelques problématiques particulières sont à régler notamment pour les personnes consommatrices de protections anatomiques (couches). Les factures ont été envoyées aux usagers et bien évidemment le standard de la CCPN a été sollicité mais essentiellement pour des demandes d'explication.

Le transfert de la compétence périscolaire a également été évoqué puisqu'il est proposé de créer un service mutualisé pour l'ensemble des communes membres. Les services existants (Niederbronn-les-Bains, Reichshoffen et Mertzwiller) devront donc être transférés.

Le dossier du SIG intercommunal progresse également suite à la dernière décision du Conseil Communautaire.

Une réunion de travail est également organisée le 5 février entre la Communauté de Communes et le Syndicat Mixte du SCOTAN afin de présenter les enjeux de ce document d'urbanisme.

Une épicerie sociale devrait prochainement voir le jour dans l'hôtel d'entreprise à Gundershoffen. Le Maire évoque d'y transférer également le siège de la section cantonale de la Croix-Rouge.

M. SCHNEIDER intervient au niveau de la collecte des ordures ménagères pour signaler que depuis la mise en place du comptage à la levée les poubelles sont souvent surchargées et attirent divers nuisibles.

Sur le même sujet, M. BURT interroge M. le Maire sur l'existence d'une décharge sauvage suite à la mise en place du nouveau mode de facturation.

M. le Maire indique que mis à part quelques cas isolés, aucun phénomène de ce type n'a été constaté.

M. BURT souhaiterait être renseigné sur le nombre de personnes âgées en attente d'une place en maison de retraite. Il rappelle également son souhait de voir clarifier les critères d'accueil à la crèche.

4. Point d'information concernant la situation financière de la commune.

M. le Maire souhaite d'abord remercier chaleureusement le Directeur Général des Services, Fabrice HELMSTETTER, ainsi que son Adjoint, Alain WEISGERBER, pour la qualité des documents présentés.

Les 12 fiches de synthèse permettent une analyse fine de l'évolution de la situation financière de la commune sur les cinq derniers exercices clos (quelques données retracées depuis 2002).

Les données 2009 sont prises en compte à titre provisoire dans l'attente de l'adoption du compte administratif.

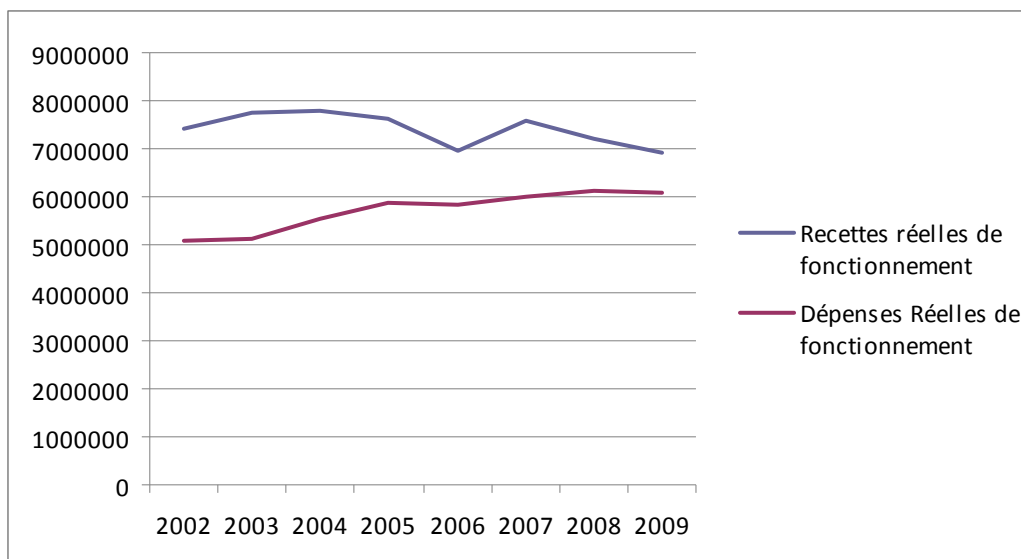
En annexe, est joint un tableau comparant la situation financière locale avec d'autres collectivités.

FICHE N°1 :

L'EVOLUTION GLOBALE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les données issues des comptes 2002 à 2009 (provisoire) font ressortir les données d'évolution globales suivantes :

On observe un ralentissement des dépenses réelles de fonctionnement depuis 2005, mais la baisse des recettes continue d'évoluer à un rythme plus élevé.



Ratios (données 2009 non connues (Ministère des Finances)) :

FONCTIONNEMENT					
	2005	2006	2007	2008	Moy strate 2008
Part des impôts locaux en % des produits	25,94%	28,55%	24,79%	15,70%	34,98%
Part des autres impôts et taxes en % des produits	36,32%	33,96%	31,79%	30,04%	6,01%
DGF en % des produits	9,32%	10,37%	9,45%	10,50%	20,19%
Charges de personnel en % des charges	41,52%	44,91%	40,71%	44,45%	46,55%
Achats et charges internes en % des charges	25,59%	26,02%	24,34%	26,54%	26,55%
Contingents versés en % des charges	6,43%	6,40%	7,68%	5,96%	4,35%
Subventions versées en % des charges	12,01%	13,59%	12,54%	13,40%	6,57%
Potentiel fiscal en € par habitant	641 €	666 €	689 €	701 €	668 €
CAF brute en % des produits	21,76%	21,00%	23,67%	19,94%	16,30%
CAF nette en % des produits	8,51%	11,93%	16,74%	12,12%	8,05%

Comme pour les exercices précédents, « l'effet ciseau » entre dépenses et recettes est de plus en plus marqué.

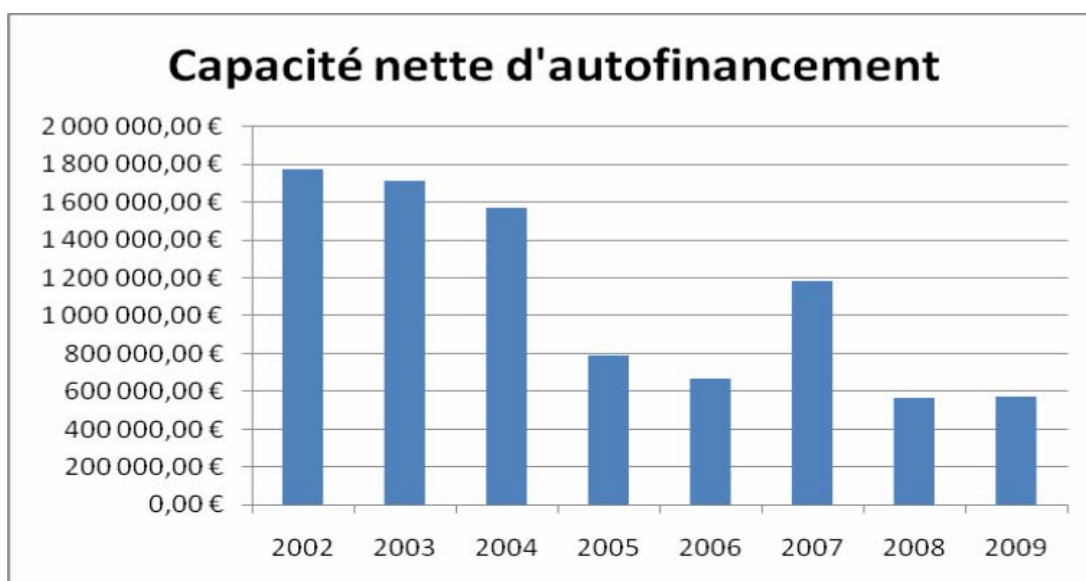
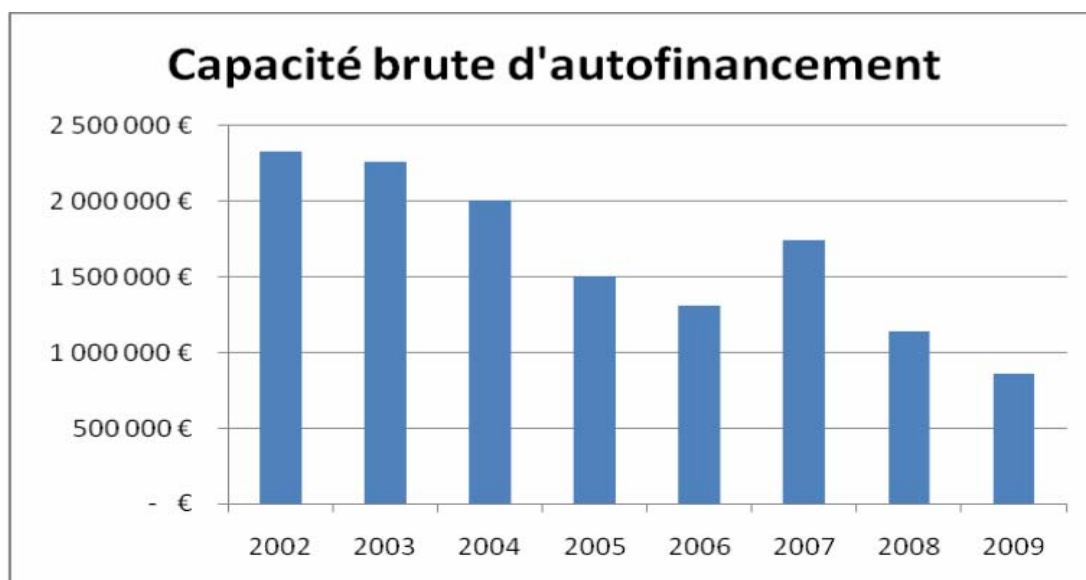
La réduction de la capacité à épargner résulte à la fois d'un rythme d'augmentation des dépenses de fonctionnement régulier mais surtout d'une baisse de recette provenant pour l'essentiel du produit des jeux.

Les dépenses réelles de fonctionnement ont globalement évolué à un taux inférieur à celui de l'inflation malgré des évolutions plus marquées pour certaines d'entre elles.

FICHE N°2 :**LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT**

La capacité d'autofinancement ou d'épargner de la commune est calculée selon deux modalités :

- La capacité d'autofinancement (CAF) « brute » : différence entre dépenses et recettes réelles de fonctionnement.
- La capacité d'autofinancement (CAF) « nette » : CAF brute déduction faite du remboursement du capital de la dette. La CAF nette permet de mesurer la capacité à financer de nouveaux investissements.



La capacité nette d'autofinancement se situe à un peu moins de 600.000 € pour les exercices 2008 et 2009.

Cette donnée est restée stable en raison d'une forte baisse du remboursement du capital de la dette à partir de l'exercice 2008 suite à l'extinction d'emprunts contractés au début des années 90.

FICHE N°3 :

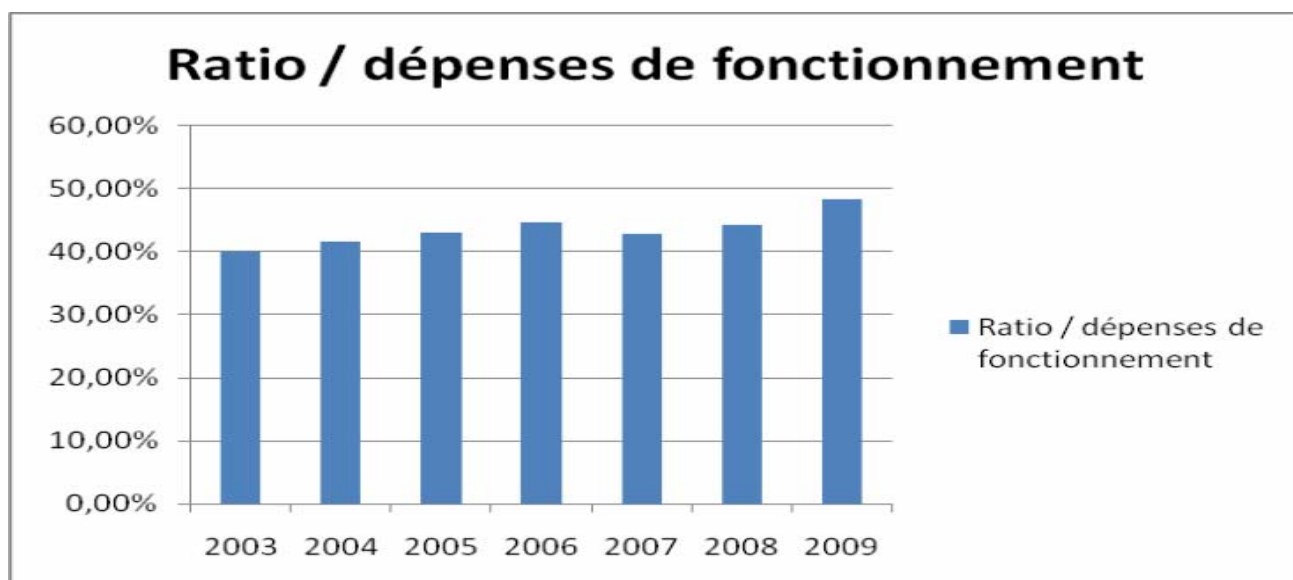
LES CHARGES DE PERSONNEL

Après une évolution moyenne de + 5 à 6 % entre 2003 et 2007, l'augmentation des frais de personnel est limitée + 1,14 % de 2008 à 2009, soit inférieure à l'augmentation de la valeur du point de rémunération et du glissement vieillesse technicité (GVT).

Cette évolution résulte directement de la politique engagée depuis 3 ans.

FRAIS DE PERSONNEL	2005	2006	2007	2008	2009	Evol
Dépense brute	2 574 327 €	2 634 178 €	2 602 099 €	2 734 872 €	2 789 810 €	2,01%
Récup sur salaires	47 161 €	34 240 €	28 295 €	22 954 €	47 013 €	104,81%
Dépense nette	2 527 166 €	2 599 938 €	2 573 804 €	2 711 918 €	2 742 797 €	1,14%

On peut également noter que le poids de cette dépense évolue de manière limitée depuis 2005.



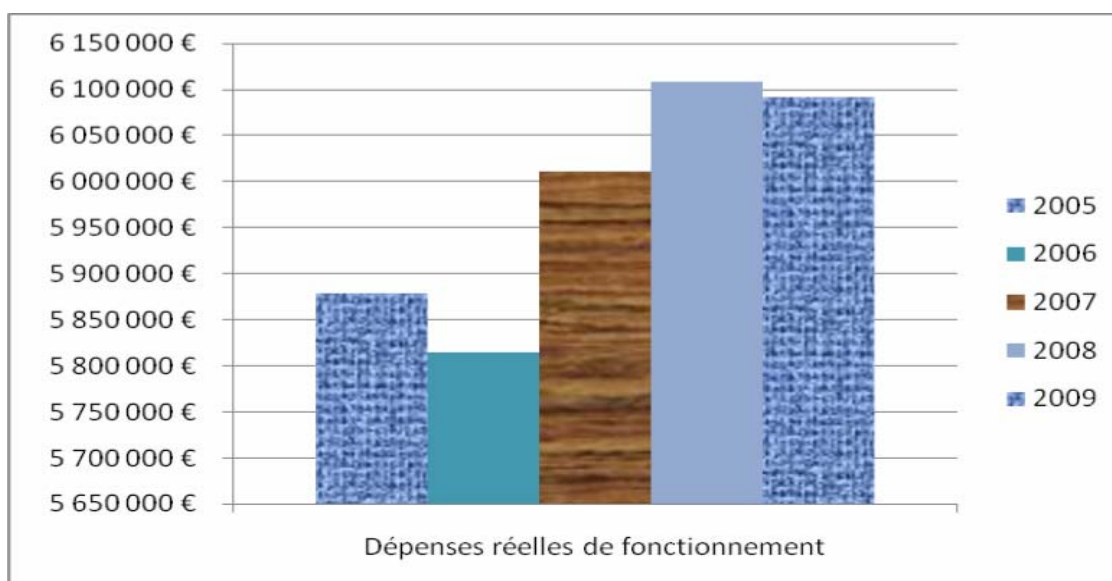
FICHE N°4 :

LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANTES

Les charges de fonctionnement courantes sont composées des charges à caractère général (chap 011) et des charges de gestion (chap 65). Ces dépenses représentent environ 40 % des dépenses réelles totales.

Intitulé	2005	2006	2007	2008	2009	Evol 08/09
Charges à caractère général	1 640 959 €	1 565 915 €	1 602 217 €	1 687 020 €	1 708 901 €	1,30%
Achats et variations de stocks	765 813 €	762 318 €	744 356 €	870 397 €	871 768 €	0,16%
Services extérieurs	405 940 €	474 814 €	415 414 €	469 621 €	463 776 €	-1,24%
Autres services extérieurs	382 808 €	267 678 €	379 300 €	279 125 €	304 235 €	9,00%
Impôts et taxes	86 398 €	61 105 €	63 147 €	67 877 €	69 122 €	1,83%
Charges de personnel	2 574 327 €	2 634 178 €	2 602 098 €	2 734 872 €	2 789 814 €	2,01%
Personnel extérieur	9 450 €	2 614 €	2 642 €	2 714 €	4 252 €	56,67%
Impôts, taxes et versements assimilés	33 652 €	33 814 €	36 507 €	41 907 €	42 823 €	2,19%
Charges de personnel	2 531 225 €	2 597 749 €	2 562 949 €	2 690 251 €	2 742 739 €	1,95%
Autres charges de gestion courante	1 247 113 €	1 283 150 €	1 407 376 €	1 309 806 €	1 241 237 €	-5,24%
Atténuation de produits	7 300 €	8 000 €	7 456 €	6 912 €	9 567 €	38,41%
Charges financières	232 859 €	153 206 €	155 159 €	151 303 €	96 095 €	-36,49%
Charges exceptionnelles	247 440 €	5 878 €	102 974 €	45 481 €	5 669 €	-87,54%
Virement	- €	- €	- €	- €	- €	
Amortissements et provisions	184 127 €	177 639 €	244 262 €	225 953 €	255 825 €	13,22%
Immobilisations cédées	- €	- €	236 524 €	5 006 €	748 790 €	14857,85%
	6 134 125 €	5 827 966 €	6 358 066 €	6 166 353 €	6 855 898 €	11,18%

Dépenses réelles de fonctionnement	2005	2006	2007	2008	2009
	5 879 385 €	5 814 088 €	6 011 112 €	6 108 954 €	6 091 872 €



FICHE N°5 :
LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le soutien financier total aux associations locales s'élève à plus de 860.000 € en 2009.

ASSOCIATION	2005	2006	2007	2008	2009
Relais Culturel	165 336 €	189 592 €	168 847 €	222 086 €	261 614 €
Frais de personnel LARC	- €	- €	119 588 €	121 887 €	125 000 €
OT/SI	198 856 €	235 540 €	213 000 €	218 585 €	229 174 €
ACHARN (Fisac)	18 622 €	40 119 €	20 154 €	5 139 €	- €
OCSL + tickets 13 juillet	2 832 €	3 162 €	3 342 €	4 268 €	5 289 €
SNHA	5 848 €	- €	- €	- €	- €
IMPACTS (projet musical)	- €	- €	- €	1 611 €	5 814 €
Centre Albert Schweitzer	9 618 €	- €	- €	- €	- €
SYCOPARC (festival vergers)	- €	30 000 €	- €	- €	- €
Amicale Sapeurs Pompiers et JSP	2 993 €	2 250 €	1 275 €	1 541 €	- €
APOIN	13 250 €	13 250 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
Musique Municipale (indemnité)	2 675 €	2 614 €	2 642 €	2 714 €	3 222 €
Cum Umer Grün (expéridrôme)	- €	- €	6 000 €	6 000 €	3 000 €
Comité de Jumelage	4 600 €	- €	4 000 €	- €	- €
Club Vosgien	- €	- €	12 500 €	12 500 €	- €
Irockois (fête de la musique + concerts estivaux)	- €	- €	6 000 €	6 000 €	7 700 €
Triathlon / COCF	- €	- €	11 000 €	14 000 €	25 000 €
RAI	89 435 €	99 999 €	- €	- €	- €
TOTAL SUBVENTIONS DIRECTES	514 065 €	616 526 €	583 348 €	631 331 €	680 813 €
Avantages en nature valorisés	150 838 €	162 048 €	168 623 €	172 889 €	180 000 €

Total aides fonctionnement associations locales	664 903 €	778 574 €	751 971 €	804 220 €	860 813 €
---	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------

Evolution aides directes	-8,19%	19,93%	-5,38%	8,23%	7,84%
Evolution aides indirectes	6,13%	7,43%	4,06%	2,53%	4,11%
Evolution total	-5,29%	17,10%	-3,42%	6,95%	7,04%

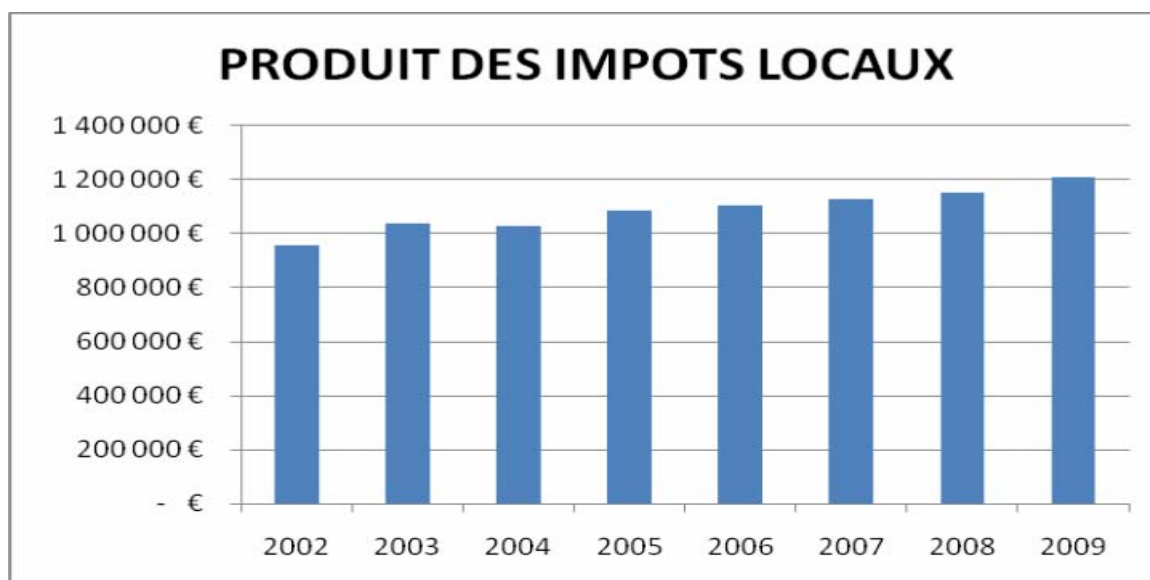
La reprise en régie de la gestion de la Maison des Arts et des Congrès viendra réduire significativement ce poste de dépense mais la charge sera imputée sur d'autres chapitres.

FICHE N°6 :

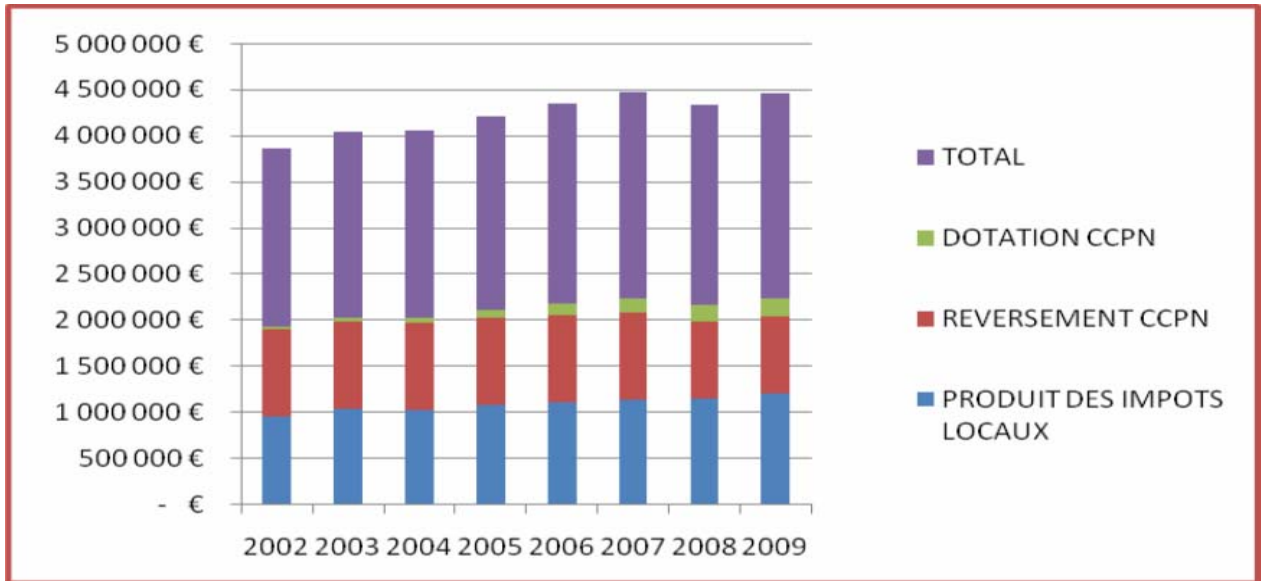
**LES IMPOTS LOCAUX
ET LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Les données fiscales 2010 ne seront disponibles que fin février. Les chiffres présentés ne font pas état des bases 2010.

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
PRODUIT DES IMPOTS LOCAUX	955 877 €	1 038 648 €	1 027 673 €	1 083 914 €	1 104 184 €	1 129 000 €	1 151 925 €	1 208 265 €
REVERSEMENT TP CCPN	946 823 €	946 823 €	946 823 €	946 823 €	946 823 €	946 823 €	838 401 €	838 401 €
DOTATION CCPN	27 666 €	38 295 €	55 196 €	77 564 €	123 919 €	158 953 €	177 546 €	183 867 €
TOTAL	1 930 366 €	2 023 766 €	2 029 692 €	2 108 301 €	2 174 926 €	2 234 776 €	2 167 872 €	2 230 533 €



On peut relever une évolution moyenne de l'ordre de 4% depuis 2005.



Aucune augmentation de taux n'a été adoptée depuis 2004.

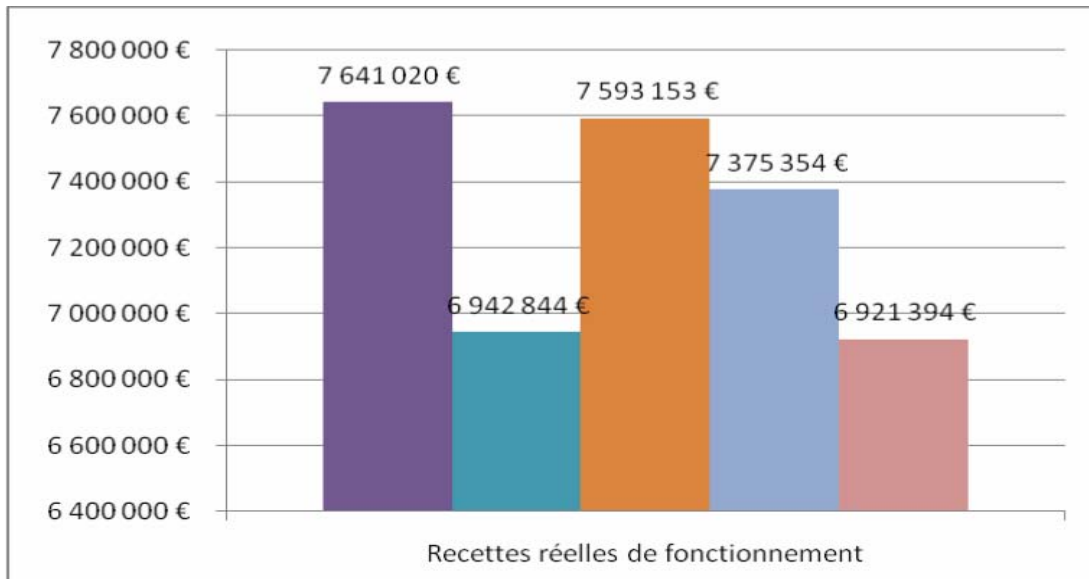
Les recettes de fonctionnement évoluent comme suit :

Intitulé	2005	2006	2007	2008	2009	Evol 08/09
Produits des services et du domaine	971 446 €	1 015 911 €	1 455 877 €	1 373 832 €	1 188 720 €	-13,47%
Impôts et taxes	4 889 477 €	4 362 125 €	4 667 935 €	4 342 680 €	4 066 398 €	-6,36%
Dotations et participations	1 162 164 €	1 235 460 €	1 270 238 €	1 272 393 €	1 236 105 €	-2,85%
Autres produits de gestion courante	286 592 €	285 711 €	309 273 €	356 706 €	380 441 €	6,65%
Atténuation de" charges	52 447 €	37 778 €	27 484 €	23 084 €	49 416 €	114,07%
Produits financiers	3 998 €	5 158 €	9 815 €	6 659 €	314 €	-95,28%
Prroduits exceptionnels	274 896 €	701 €	207 960 €	20 848 €	408 322 €	1858,57%
Reprise sur amortissements	148 028 €	- €	- €	- €	- €	
Opérations d'ordre	- €	- €	46 323 €	- €	51 957 €	
Excédent de fonctionnement reporté	- €	- €	101 146 €	- €	335 000 €	
	7 641 020 €	6 942 844 €	7 948 582 €	7 396 202 €	7 716 673 €	4,33%
Recettes réelles de fonctionnement	7 641 020 €	6 942 844 €	7 593 153 €	7 375 354 €	6 921 394 €	-6,16%

La baisse de recettes enregistrée au niveau du produit des services et du domaine s'explique pour l'essentiel par une chute des ventes de bois (229.000 € réalisés en 2008 contre 93.000 € en 2009).

La baisse observée au chapitre « impôts et taxes » est due au prélèvement sur le produit des jeux.

Globalement, sur l'exercice 2009, les recettes réelles de fonctionnement baissent de 6,16 %.



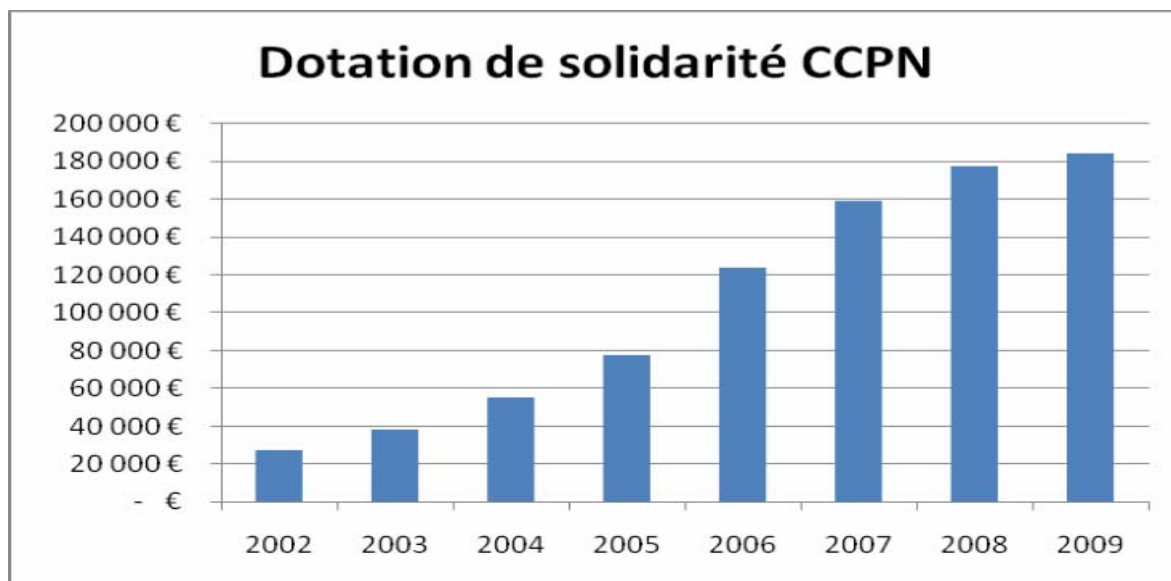
FICHE N°7 :

LA DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE

La Communauté de Communes reverse à la commune une dotation de solidarité calculée selon trois critères :

- le premier prend en compte l'accroissement des bases de TP dans chaque commune (cette première part est destinée à récompenser les communes dynamiques en matière d'accueil d'entreprises nouvelles)
- le deuxième prend en compte la revalorisation du taux de TP qui est prévu de devenir unique au terme d'une période de 10 ans sur l'ensemble du territoire
- le troisième prend en compte le produit moyen de TP par habitant ; il est destiné à assurer à chaque commune membre une ressource minimum issue de la TP.

Son évolution se décline comme suit :



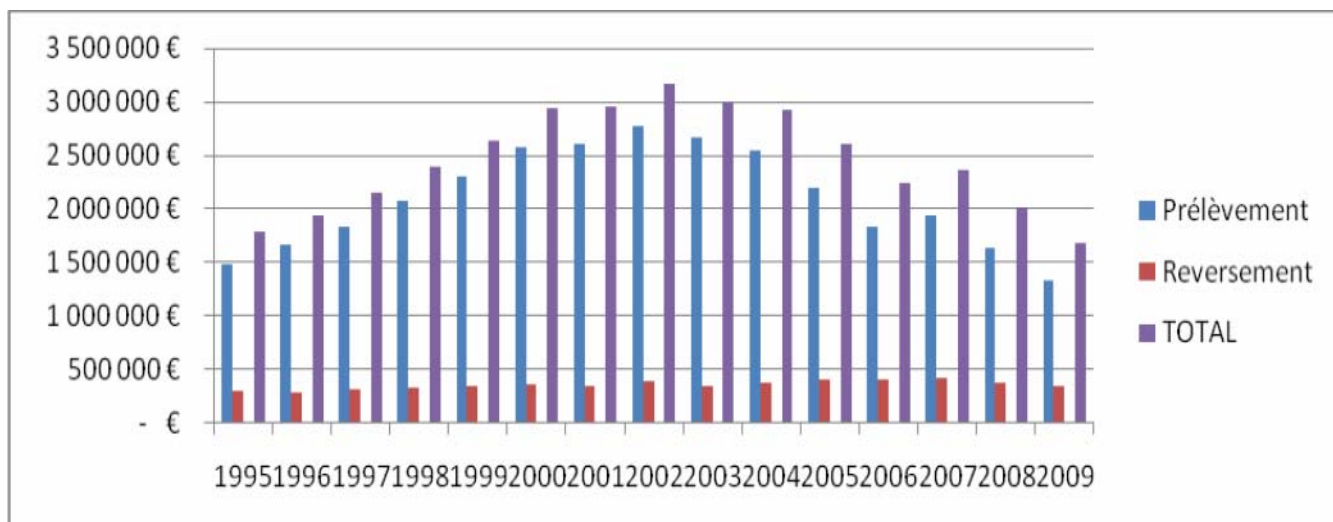
Les règles de la dotation de solidarité seront redéfinies en 2010, le 2^{ème} critère de calcul étant devenu sans aucun effet.

FICHE N°8 :

LE PRELEVEMENT SUR LE PRODUIT DES JEUX

L'objectif budgétaire de recette 2009 de 1.700.000 € n'a pas pu être atteint.

La recette 2009 totale s'élève à 1.677.612 €, soit un niveau en volume inférieur à 1995.

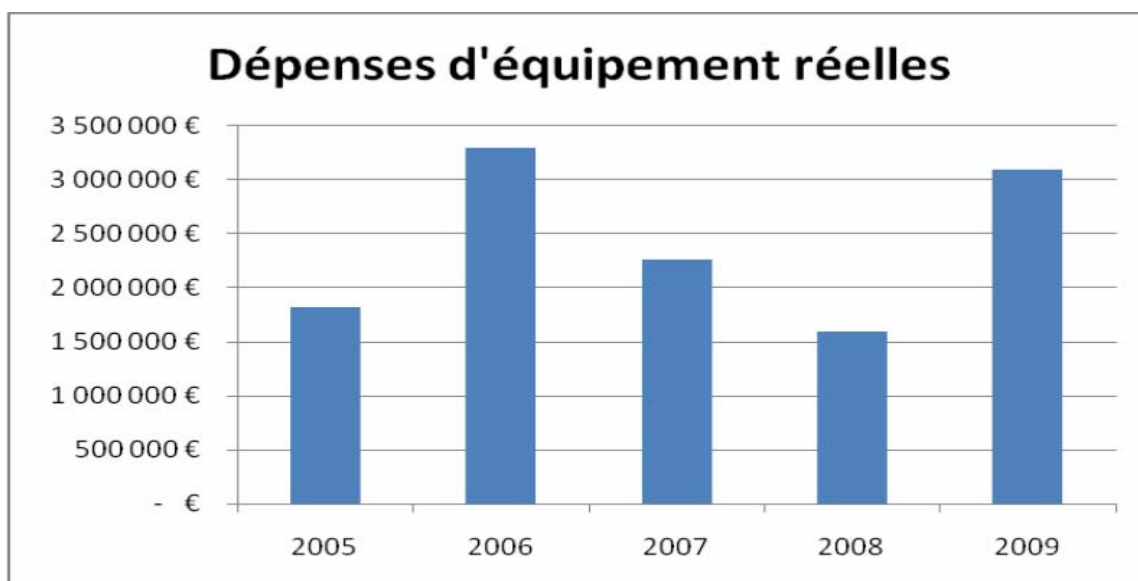


L'avenant n°4 au cahier des charges signé en décembre 2004 prive la commune d'une recette annuelle de 354.000 € jusqu'à la fin de l'exercice 2011.

L'avenant n°5 au cahier des charges signé en décembre 2009 ne modifie pas le taux de prélèvement direct, mais prive la commune d'environ 100.000 € de recettes indirectes.

FICHE N°9 :
LES INVESTISSEMENTS

Les dépenses d'équipement retracées ci-dessous incluent également les acquisitions foncières.



La commune a réalisé plus de 760.000 € d'acquisitions foncières en 2009 et 1.750.000 € d'investissement au titre de la voirie (projet de ville et autres gros entretien, éclairage public).

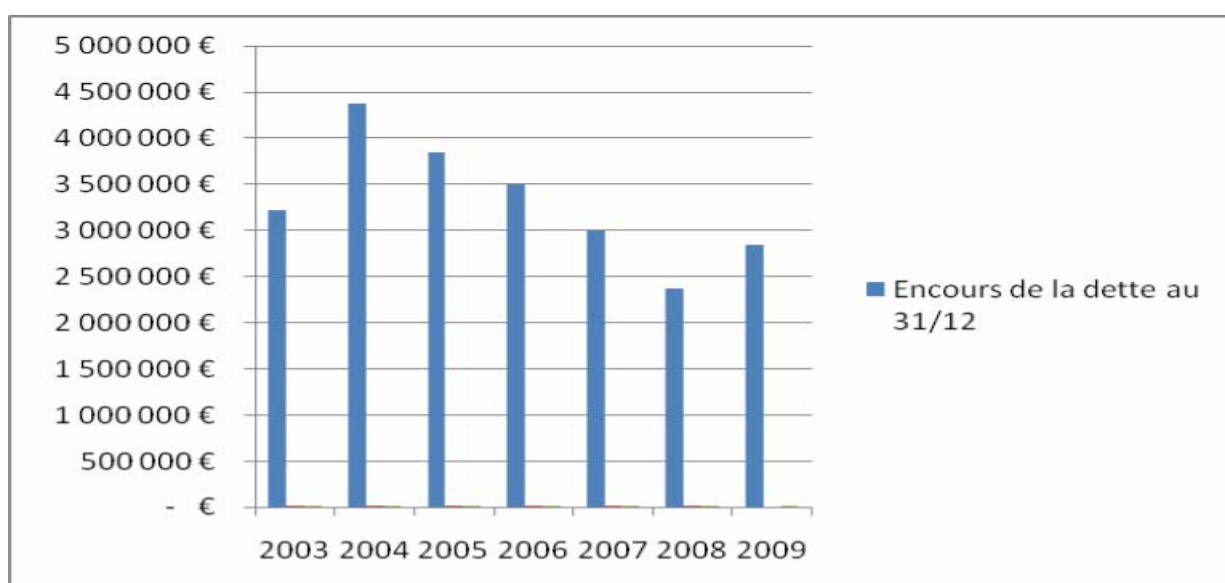
La structure du financement de l'investissement se décline comme suit :

	2005	2006	2007	2008	2009
Investissements réels	1 833 121 €	3 328 910 €	2 264 000 €	1 596 000 €	3 130 665 €
NATURE	2005	2006	2007	2008	2009
FCTVA (2 années de versment en 2009)	688 907 €	541 945 €	211 150 €	468 282 €	506 772 €
	2005	2006	2007	2008	2009
Subventions Département	219 485 €	510 151 €	232 450 €	10 819 €	21 682 €
	2005	2006	2007	2008	2009
Subventions Région	13 800 €	7 449 €	24 878 €	- €	- €
	2005	2006	2007	2008	2009
Subventions Etat (DGE et FISAC)	111 773 €	183 763 €	95 548 €	10 327 €	25 748 €
	2005	2006	2007	2008	2009
Subventions FEDER (Europe)	60 351 €	201 054 €	139 865 €	- €	- €
	2005	2006	2007	2008	2009
TOTAL Subventions externes	405 409 €	902 417 €	492 741 €	21 146 €	47 430 €
TOTAL Subventions externes + FCTVA	1 094 316 €	1 444 362 €	703 891 €	489 428 €	554 202 €
	2005	2006	2007	2008	2009
Rapport investissements / ressources externes	22,12%	27,11%	21,76%	1,32%	1,52%
Rapport investissements / ressources externes et FCTVA	59,70%	43,39%	31,09%	30,67%	17,70%
	2005	2006	2007	2008	2009
Produits des cessions d'actif	114 024 €	5 727 €	171 145 €	- €	458 954 €
Emprunts réels	- €	300 000,00 €	- €	- €	750 000,00 €
TOTAL cessions et emprunts	114 024 €	305 727 €	171 145 €	- €	1 208 954 €
	2005	2006	2007	2008	2009
TOTAL RECETTES HORS AUTOFINANCEMENT	1 208 340,00	1 750 089,00	875 036,00	489 428,00	1 763 156,00
	2005	2006	2007	2008	2009
AUTOFINANCEMENT THEORIQUE	624 781,00	1 578 821,00	1 388 964,00	1 106 572,00	1 367 509,00

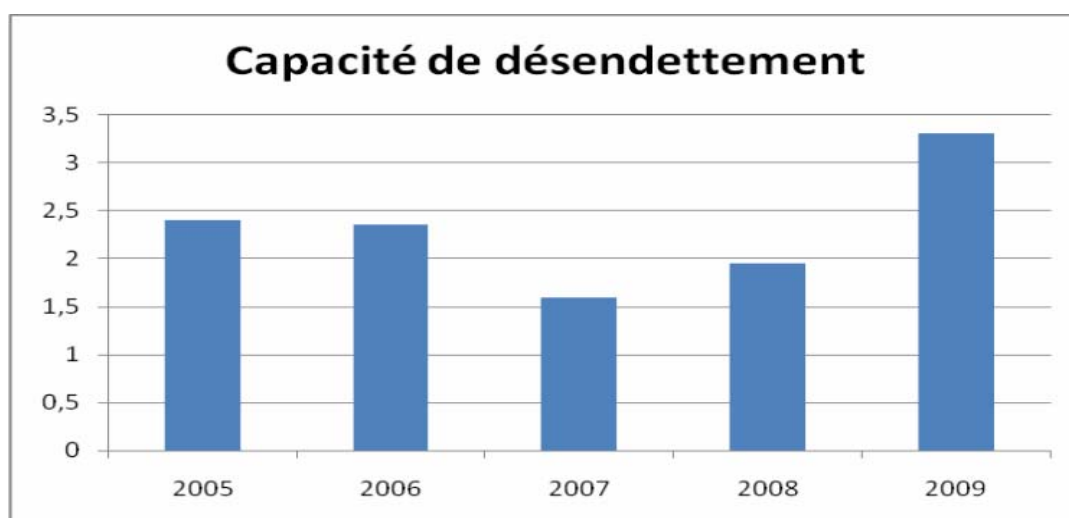
FICHE N°10 :**LA DETTE**

La commune a fait appel à l'emprunt à hauteur de 750.000 € en 2009. Aucun emprunt n'avait été contracté depuis 2006. Cet emprunt génère une annuité supplémentaire de 65.803 €

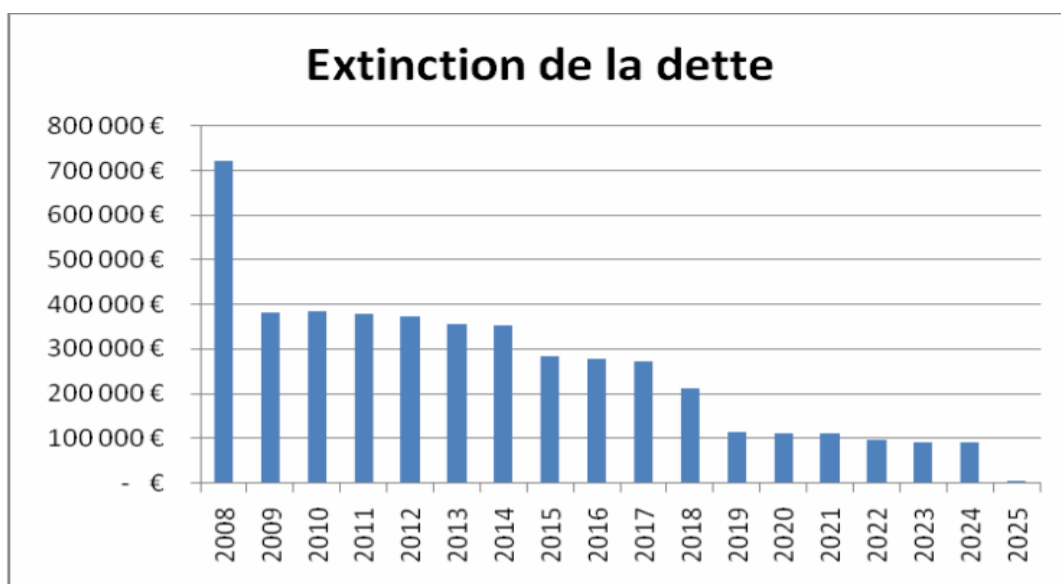
	2005	2006	2007	2008	2009
Encours de la dette au 31/12	3 846 169 €	3 504 412 €	2 996 000 €	2 375 000 €	2 849 641 €
	2005	2006	2007	2008	
Encours par habitant	875 €	797 €	681 €	540 €	647 €



La capacité de désendettement s'est dégradée en raison de la baisse de l'autofinancement.



Extinction de la dette :



Le poids de la dette en capital se réduit de manière significative à compter de l'exercice 2009 en raison de l'extinction d'un certain nombre de prêts contractés au début des années 90. Une réduction de plus de 300.000 € est ainsi obtenue permettant de dégager de nouvelles marges de manœuvre.

Toutefois, le remboursement de cette dette devra se faire au moyen de ressources propres à ces budgets.

	Encours au 31/12/09
Budget principal	2 849 671 €
Budget chaufferie	303 536 €
Budget lotissement de la forêt	278 571 €
Encours consolidé	3 431 778 €

FICHE N°11 :

LES BUDGETS ANNEXES

Ils sont actuellement au nombre de quatre.

Le budget annexe chaufferie au bois et réseau de chaleur.

L'exécution 2009 de ce budget sera à nouveau déficitaire (-40.575 €), **mais en nette réduction par rapport à 2008 (-70.509 €)** et ce malgré le rattrapage effectué en terme de recettes de fonctionnement.

Le budget annexe lotissement les Prés.

La dernière cession de terrain a pu être signée fin 2009 et la clôture de ce budget est prévue au courant de l'exercice 2010.

Le budget annexe lotissement Gries.

Il sera à nouveau présenté en déficit lors du CA, aucune recette n'ayant été mobilisée pour financer le déficit de 235.000 €(terrains).

Le budget annexe lotissement de la Forêt.

Les travaux de viabilisation sont en cours et un emprunt de préfinancement de 1.500.000 €a été contracté. Les premières cession de terrains pourront se faire au cours de l'été 2010.

Le budget annexe Camping du Heidenkopf.

La première saison d'exploitation conduit à constater un déficit global de 10.522 €dont 4.525 €sont imputables à des investissements.

Le déficit d'exploitation s'élève à 5.997 €

Un bilan de fréquentation sera présenté lors de la séance du mois de mars.

FICHE N° 12

CONCLUSION

La situation financière de la commune **s'est globalement dégradée** au courant de l'exercice 2009 en raison particulièrement d'une baisse significative de recettes issues du Casino (- 338.000 €en volume), associée à une faible régression des autres recettes et ce malgré des dépenses de gestion contenues.

La capacité d'autofinancement de l'investissement est affectée directement en sachant que la commune a bénéficié du versement de deux années de FCTVA en 2009.

Par ailleurs, les sources de financement externes se sont également significativement réduites et les participations futures des autres collectivités territoriales seront également affectées.

Les ratios de structure demeurent cependant conformes aux moyennes et le poids de la dette reste raisonnable.

L'enjeu principal concerne l'évolution de la section de fonctionnement tant en recettes qu'en dépenses.

A partir de ce constat, le Débat d'Orientation Budgétaire 2010 sera l'occasion de présenter les projets d'investissements prioritaires proposés et d'envisager un ajustement des dépenses et recettes de fonctionnement.

Le conseil Municipal prend acte de la présentation de la situation financière de la commune.

5. Débat d'orientation budgétaire 2010.

M. le Maire expose :

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est obligatoire dans les communes de plus de 3.500 habitants et doit se tenir dans les deux mois précédents l'adoption du budget primitif (Art L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Ce débat a pour objet de présenter les orientations proposées par l'exécutif préalablement au travail de préparation budgétaire.

Sur la base du constat d'exécution du budget de l'année précédente, le Conseil Municipal est notamment appelé à rendre un avis sur les propositions formulées en matière d'ajustement des taux d'imposition, de prévision en matière de recettes maîtrisables par la collectivité et de dégager les priorités d'investissement en fonction des capacités financières de la collectivité.

Ce débat est également une occasion supplémentaire d'être informé de la situation financière de la commune et donne la possibilité aux élus de se prononcer sur la stratégie de la collectivité.

Bilan sommaire d'exécution du budget 2009

L'arrêté provisoire des comptes au 31/12/09 fait ressortir les résultats d'exécution **provisoires** suivants :

2009	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			DEFICIT/EXCEDENT
	BUDGET	Dépenses	Recettes	Solde	Dépenses	Recettes	Solde
Principal	6 685 948 €	7 548 952 €	863 004 €	3 544 363 €	3 308 112 €	-236 251 €	626 753 €
Chaufferie	276 718 €	244 052 €	-32 666 €	123 004 €	115 295 €	-7 709 €	-40 375 €
Camping	36 624 €	30 627 €	-5 997 €	4 525 €	0 €	-4 525 €	-10 522 €
Forêt	405 883 €	405 883 €	0 €	413 867 €	500 000 €	86 133 €	86 133 €
Gries	263 534 €	263 581 €	47 €	527 069 €	263 534 €	-263 535 €	-263 488 €
Prés	93 173 €	114 045 €	20 872 €	7 338 €	85 834 €	78 496 €	99 368 €
TOTAL	7 761 880 €	8 607 140 €	845 260 €	4 620 166 €	4 272 775 €	-347 391 €	497 869 €

Soit un résultat provisoire consolidé de :

497.869 €

Dont 626.753 € au titre du budget principal

L'examen détaillé du résultat d'exécution de l'exercice 2009 fera l'objet d'un débat lors de la présentation des comptes administratifs lors de la séance budgétaire.

Le contexte général et les orientations en matière de fonctionnement

Le Débat d'Orientation Budgétaire s'inscrit dans un contexte politico-économique particulier en 2010, compte tenu de la crise mondiale dont les conséquences locales sont à prendre en compte.

Le Conseil Municipal est également amené à tenir compte d'un certain nombre d'indicateurs macro-économiques qui vont conditionner l'évolution de certaines dépenses et recettes. Par ailleurs, la loi de Finances pour 2010 a fixé un certain nombre de taux d'évolution de recettes locales.

✓ Les éléments de contexte externes en matière de recettes :

- L'évolution du PIB est estimée par le gouvernement à + 1,45 % pour 2010 par rapport à une baisse estimée de 2,25% en 2009.
- L'inflation est estimée à + 1,2 %. Cette augmentation va générer une augmentation mécanique des dépenses de fonctionnement courantes.
- L'augmentation de la DGF sera limitée à 0,6 %, soit une recette supplémentaire de l'ordre de 4.000 €
- Le taux de révision des bases de la fiscalité locale est fixé à +1,2 %, soit une recette supplémentaire estimée à bases équivalentes à 15.000 €

✓ Les éléments de contexte internes en matière de recettes :

❖ *La recette issue du prélèvement sur le produit des jeux.*

L'évolution de la recette issue du produit des jeux demeure préoccupante.

Un produit global de 1.677.000 € a pu être recouvré en 2009. **Il est proposé de fixer l'objectif budgétaire 2010 à 1.650.000 €**

Par ailleurs, par avenant au cahier des charges la commune a consenti un effort en matière de contributions du Casino au budget communal à hauteur d'environ 100.000 € pour l'exercice 2010.

❖ *Les impôts locaux :*

Concernant l'évolution des impôts locaux, il est difficile d'en estimer l'évolution, les bases n'étant notifiées qu'au courant du mois de février.

Néanmoins, le levier fiscal n'a pas été utilisé depuis 2002 et compte tenu de la situation financière de la commune, il est proposé d'étudier l'option d'une augmentation dont le montant est à définir.

❖ *Les dotations de l'Etat*

La DGF évoluera dans les conditions évoquées ci-dessus.

❖ *Les produits du domaine.*

Le produit le plus important est issu de l'exploitation de la piscine. La recette totale s'est élevée à 495.000 € soit une progression de près de 45.000 € par rapport à l'exercice 2008.

La prévision 2010 restera prudente compte tenu de l'incertitude liée à la saison estivale et sera fixée à **460.000 €**

Concernant l'exploitation forestière, la commission compétente a examiné les projets EPC et TER pour l'exercice 2010 en déficit prévisionnel de 26.000 €

❖ *Les autres recettes.*

Le montant des loyers sera amputé d'environ 26.000 € suite à la cession des locaux du Bureau Central à la CCPN et partiellement compensé par les loyers issus de l'ancienne étude notariale.

Le produit de la taxe de séjour et des droits de place n'évolueront que très peu.

✓ **Les éléments de contexte locaux en matière de dépenses :**

La masse salariale nette (déduction faite des recouvrements sur salaires) a représenté 48,1 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2009, soit une augmentation limitée à 1,1 % par rapport à 2008.

L'évolution de ce poste sera liée au GVT (Glissement Vieillesse Technicité) et à l'augmentation de la valeur du point de rémunération (non connue à ce jour).

Aucun poste supplémentaire n'est prévu, hormis l'intégration du directeur de la Maison des Arts et des Congrès dans le personnel communal.

Trois départs en retraite, dont deux anticipés (sous réserve de validation des services) sont prévus en 2010.

Il conviendra d'examiner la situation des emplois concernés et valider ou non l'opportunité de pourvoir au remplacement.

ORIENTATION 2010 :

Au niveau de la masse salariale, la marge de manœuvre du Conseil Municipal demeure étroite et concerne essentiellement le renouvellement des postes d'agents faisant valoir leurs droits à la retraite et les contractuels.

Le deuxième poste de dépenses concerne les charges à caractère général (26 %).

Leur évolution 2008 à 2009 s'est élevée à + 1,3 % en passant de 1.687.021 € à 1.708.840 €

S'agissant essentiellement de fournitures, l'augmentation a pu être maintenue en dessous du niveau d'inflation.

L'objectif 2010 consiste à réduire ce chapitre de 2 %.

Le troisième poste de dépense concerne les charges de gestion courantes et notamment les participations syndicales et les subventions aux associations.

Les subventions de fonctionnement aux associations représentent un **volume financier de plus de 860.000 €** en 2009 (cf tableau situation financière).

Ce montant sera notablement réduit si la gestion en régie de la Maison des Arts et des Congrès devait être concrétisée. L'ensemble des dépenses et recettes de la structure resterait cependant intégrée dans le budget général.

ORIENTATION 2010 :

Il est proposé de notifier aux associations concernées par des aides financières directes, un maintien en volume de leur demande d'aide 2009.

Le cas échéant, une augmentation limitée à 2 % justifiée pourra être examinée.

Les **participations** aux organismes extérieurs représenteront une **dépense globale de 369.700 €** décomposée comme suit à titre prévisionnel.

- SDIS : 155.000 €
- SIVU du Wintersberg : 126.000 €
- SDEA – eaux pluviales : 76.000 €
- SYCOPARC : 7.500 €
- Syndicat Zinsel : 5.200 €

ORIENTATION 2010 :

Seule la participation SDEA au titre des eaux pluviales revêt un caractère facultatif et pourrait être supprimée ou réduite.

Toutefois, une telle décision contraindra le SDEA à ajuster son tarif de redevance au niveau de l'assainissement.

L'intérêt de la dette 2010 sera à nouveau en progression suite à la passation d'un emprunt de 750.000 € fin 2009.

Au niveau du capital, la dépense 2010 s'élèvera dans des proportions identiques.

Les orientations du programme d'investissement

Le contexte général

Le Débat d'Orientation Budgétaire a également pour objet de définir les priorités de la commune en matière d'investissements. Depuis 2002, la commune a réalisé en moyenne 2,6 M € d'investissements réels (travaux et acquisitions).

Il convient également de rappeler que l'objectif du plan de relance économique a pu être atteint et que la commune pourra désormais bénéficier du versement du FCTVA en année n+1.

En fonction de ces considérations, la municipalité propose de retenir les priorités décrites ci-dessous.

De manière générale, le niveau prévisionnel de dépenses d'investissements **tient compte de la capacité de la commune à en autofinancer une part significative par l'épargne dégagée en fonctionnement**, le reversement FCTVA ou l'obtention de subventions extérieures.

Compte tenu de ces éléments, les principes proposés pour les orientations d'investissement seront de:

- ✓ **Poursuivre les travaux d'aménagement programmés au titre du Projet de Ville** en finalisant la 4^{ème} tranche par la mise en valeur des vestiges archéologiques Place Jean Marchi,
- ✓ **Achever la restructuration et la modernisation de la Maison des Arts et des Congrès,**
- ✓ **Poursuivre un effort d'investissement de remise à niveau** des voiries communales et de l'éclairage public,
- ✓ **Poursuivre la modernisation des services** et consacrer les moyens nécessaires à un entretien régulier du patrimoine communal,
- ✓ **Engager un programme de rénovation des installations sportives.**
- ✓ **Poursuivre le programme pluriannuel d'investissements en matière de développement durable** dans différents domaines.
- ✓ **Poursuivre la politique d'acquisition foncière pour préparer l'avenir** mais également valoriser l'existant.
- ✓ **Finaliser les études préalables à l'ouverture à l'urbanisation** de nouveaux secteurs,

La 4^{ème} tranche du Projet de Ville

La valorisation des vestiges archéologiques Place Jean Marchi constituera la dernière étape de la 4^{ème} tranche du Projet de Ville et viendra achever l'aménagement de ce secteur.

La consultation des maîtres d'œuvre a conduit le comité de sélection à retenir l'offre du cabinet ROUBY-HEMMERLE pour un coût d'opération estimé au stade de l'avant-projet à 366.000 €TTC.

Ce projet sera cofinancé à hauteur de 125.000 € par le Conseil Général du Bas Rhin au titre du Contrat de Territoire.

La restructuration et l'extension de la Maison des Arts et des Congrès.

Le chantier a démarré début novembre pour une réception attendue fin juillet 2010. La totalité de la dépense (3.100.000 €) sera imputée sur l'exercice 2010.

Cette opération représente 65 % de l'effort d'investissement 2010. Les subventions attendues s'élèvent à un peu plus de 600.000 €

Poursuivre un effort d'investissement de remise à niveau des voiries communales et de l'éclairage public

Au titre de la voirie communale, les programmes annoncés en 2009 sont achevés.

Pour 2010, les études et travaux suivants seront proposés :

- Engagement d'une étude globale d'aménagement de la rue de la vallée (étude en 2010 puis réalisation par tranches),
- Renouvellement du marché à bon de commande de gros entretien de voirie (50 à 60.000 €/an).
- Aménagement de la partie urbanisée de la rue de la forêt pour permettre le projet de lotissement (enveloppe de 450.000 €TTC).
- Etude et aménagement de la rue de la ferme (en cours d'estimation).
- Poursuite du programme de renouvellement de l'éclairage public dans les quartiers du Montrouge (rue des poiriers pour 47.000 €TTC),

Poursuivre l'équipement des services et entretenir le patrimoine immobilier.

Lors de l'élaboration du budget primitif, les services proposeront à la municipalité la réalisation de différents travaux destinés à moderniser le fonctionnement de la collectivité, remplacer des matériels obsolètes, mettre aux normes des installations après contrôle ou réaliser des travaux d'entretien.

Au stade des orientations budgétaires, les points suivants sont recensés :

- Remplacement du parc de photocopieurs (date de 2001 et 2003). Ce remplacement pourra être traité sous forme de location avec option d'achat.
- Remplacement de matériels informatiques et acquisition de logiciels (5 à 10.000 € HT),
- Renouvellement du système de téléphonie de l'hôtel de ville (date de 1993 – en cours de chiffrage)

- Travaux de mises aux normes électriques dans différents bâtiments communaux (10 à 15.000 €HT),
- Travaux de remplacement d'une 1^{ère} tranche des menuiseries extérieures de l'hôtel de ville.

Engager un programme de rénovation des installations sportives.

Le projet de budget prendra en compte la réfection de la piste d'athlétisme (en cours de chiffrage) et la réfection de deux courts de tennis extérieurs (60.000 €).

L'étude de faisabilité en vue de la construction d'un espace bien-être à la piscine des Aqualies sera également réalisée au courant du 1^{er} trimestre 2010.

Poursuivre le programme pluriannuel d'investissements en matière de développement durable dans différents domaines

Les commissions réunies sont appelées à se prononcer sur les travaux prioritaires à programmer dans ce domaine.

L'option proposée consisterait à fixer une enveloppe annuelle de travaux affectée à ce type d'investissements. Une somme de 120.000 €TTC semble justifiée.

En parallèle, il convient également de signaler que la commission compétente s'est penchée sur un certain nombre d'actions en matière de développement durable n'engendrant pas forcément de dépenses directes d'investissement.

Poursuivre la politique d'acquisition foncière pour préparer l'avenir mais également valoriser l'existant.

Le patrimoine bâti communal non affecté demeure important et une valorisation de certains éléments serait à envisager.

Pour 2010, le patrimoine sera complété par l'acquisition de la gare désaffectée (107.000 €).

La cession de l'ancienne maison de garde barrière est envisagée ainsi que celle de l'immeuble GLASS. Une recette potentielle de 150.000 € est escomptée.

Enfin, il est proposé de valoriser le site de l'ancien foyer rue de la concorde en faisant appel à un bailleur social.

L'urbanisation de nouveaux secteurs

Les études préalables à l'urbanisation du secteur du GRIES sont toujours en cours.

La première phase de concertation avec le public a été organisée au printemps 2009. Le Conseil Municipal sera prochainement appelé à dresser le bilan de cette concertation et arrêter un périmètre de la future ZAC.

Parallèlement, les contacts ont été pris avec le Syndicat des Eaux de Reichshoffen en vue de l'interconnexion des réseaux et l'alimentation en eau de ce secteur.

Les budgets annexes

Lotissements Prés, Gries et Forêt.

Pour le lotissement des Prés, la signature du dernier acte de vente permettra de clore l'opération puisque les travaux de voirie définitive ont été réalisés à l'automne 2008. Cette opération présentera un déficit global que le budget général devra compenser. Le détail sera présenté au Conseil Municipal lors du bilan final.

Pour le Gries, le mandat d'étude préfinancé se poursuivra en 2009. Le montant des engagements au 31/12/2009 s'élève à 100.000 €HT.

Le chantier du lotissement de la forêt est en cours. Les premières ventes de terrain pourront se concrétiser à la fin du printemps.

Chaufferie au bois.

Divers travaux d'optimisation pourraient être engagés en 2010. Une enveloppe prévisionnelle de 25.000 €Ht sera prévue à cet effet. Un emprunt complémentaire de financement pourrait également être envisagé.

A l'issue du débat concernant l'augmentation des impôts locaux, M. le Maire propose de retenir une augmentation des taux de 2% pour l'exercice 2010. Une augmentation de la taxe sur l'électricité pourrait également être envisagée en 2011.

Des simulations permettant d'estimer les recettes supplémentaires seront présentées à l'occasion du prochain Conseil Municipal dès que les bases auront été notifiées par le Trésor Public.

M. BURT avait en commission proposé de maintenir les taux en 2010 pour proposer une augmentation plus conséquente en 2011. Il souhaite aussi que la proposition formulée par M. KOTLENGA tendant à prévoir une augmentation de 1 % par an pendant 4 ans soit ajoutée au procès-verbal.

Finalement, M. BURT et son groupe approuveront une augmentation de 2 % du taux des impôts locaux sous réserve que ce soit l'unique ajustement au cours du mandat.

Les orientations d'investissement sont également approuvées à la condition qu'il soit tenu compte notamment de la proposition de valorisation des sentiers urbains.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 22 janvier 2010,

Vu l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 28 janvier 2010,

décide à l'unanimité :

de faire siennes les orientations budgétaires 2010 présentées par la municipalité.

6. Mode de gestion de la Maison des Arts et des Congrès.

M. le Maire expose :

Suite à la discussion en commissions réunies sur ce point, M. le Maire propose de différer l'examen de ce point dans l'attente du prochain Conseil d'Administration de l'association de gestion du Relais Culturel prévu le 3 février 2010.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

7. Programme forestier 2010 : présentation de l'état prévisionnel de coupe et des travaux d'entretien et de renouvellement.

L'Adjoint au Maire, M. BONNEVILLE, expose :

Avant d'aborder les projets EPC et TER 2010 en détail, M. BONNEVILLE propose d'examiner les bilans 2009 établis par l'Office National des Forêts, ainsi que le bilan du Service Forêt tel qu'il ressort de la comptabilité de la Ville en fin d'exercice.

I) Bilan 2009 de l'Office National des Forêts

EPC / TER	Prévisions	Réalisations	Bilan
Volume en m3	5.933	5.065	- 868
Recettes brutes H.T	205.165,00 €	108.040,00 €	- 97.125,00 €
Frais + honoraires ONF H.T	156.126,00 €	85.210,00 €	- 70.916,00 €
Recettes nettes H.T (A)	+ 49.039,00 €	+ 22.830,00 €	- 26.209,00 €
Travaux d'entretien H.T. (B) avec honoraires	69.350,00 €	76.540,00 €	- 7.190,00 €
Bilan EPC/TER H.T. (A-B)	- 20.311,00 €	- 53.710,00 €	- 33.399,00 €

Ce bilan n'inclut pas la part des loyers de la chasse relatifs à la forêt (29.700 € sur 40.450 € de recettes annuelles).

En 2009, les coupes de bois d'œuvre ont été limitées en raison de la stagnation des prix de vente. Le bois de feu a par contre subi une forte progression puisque 3.000 stères (2.100 m3) ont été attribués à quelques 160 cessionnaires.

Le bois d'industrie (BIL) repart également à la hausse. Compte tenu de la forte demande, la Ville applique depuis le 1^{er} Janvier un tarif au m³ de 38,00 €H.T. et passera à 40,00 €H.T. au 1^{er} Avril prochain.

Comme l'avait annoncé M. WOLFF lors de la réunion EPC/TER 2009, les cours de bois délivrés sur contrats d'approvisionnement ont été bas tout au long de l'année.

Bilan comptable de l'exercice 2009

Du point de vue comptable, le service forêt (produit de la chasse concernant uniquement la forêt soumise comprise) présente pour l'exercice un déficit d'exploitation comme suit :

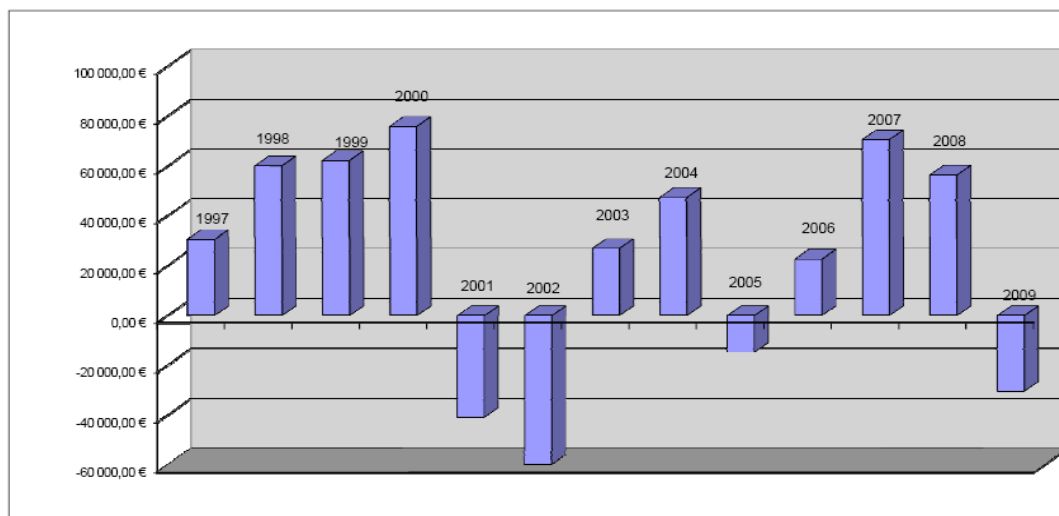
	Prévisions 2009	Réalisations 2009	Taux de réalisation
Dépenses	200.100,00 €	178.558,80 €	89,23 %
Recettes	158.350,00 €	148.187,67 €	93,58 %
Résultat		- 30.371,13 €	

Les gros postes de dépenses de l'exercice écoulé ont concerné :

- frais de débardage : 20.645,35 €H.T.
- honoraires ONF + frais de gardiennage : 29.137,67 €H.T.
- contributions au S.I.V.U. du Wintersberg : 117.185,46 €H.T.
- entretien bois et forêts et fournitures : 8.786,36 €H.T.
-

Compte tenu du résultat de l'exercice 2009, le bilan forestier sur les treize derniers exercices reste excédentaire malgré des déficits constatés sur les exercices 2001 - 2002 - 2005 et 2009.

Evolution du résultat 1997 - 2009



L'excédent moyen annuel constaté sur cette période est proche de 23.500,00 €

II) E.P.C. et Programme T.E.R. 2010

Pour 2010, le programme EPC prévoit un volume d'exploitation de 4.989 m³ (785 m³ de bois non façonnés et 4204 m³ de bois façonnés).

Les estimations financières en recettes et dépenses sont reprises dans le tableau ci-dessous.

EXPLOITATION DES COUPES DE BOIS (EPC)	Montants H.T.
- Valeur brute pour un volume de 4.989 m ³ de bois façonnés	172.060,00 €
- Valeur brute des bois non façonnés (coupes en vente sur pied pour un volume de 2.166 m ³)	14.440,00 €
RECETTES BRUTES DES COUPES DE BOIS (A)	186.500,00 €
- Frais d'exploitation de bois (salaire + débardage)	107.520,00 €
- Honoraires ONF - Maîtrise d'œuvre des travaux	13.870,00 €
- Honoraires ONF - Assistance gestion main d'œuvre	3.440,00 €
TOTAL FRAIS D'EXPLOITATION EPC (B)	124.830,00 €
RECETTES NETTES BOIS (A-B)	61.670,00 €

Les 7.155 m³ comportent également des reports de coupes de 2009. Celles-ci ont été décalées sur 2010 par manque de temps, mais également en raison de la qualité moindre des bois concernés afin d'essayer d'obtenir de meilleurs prix de vente en 2010.

L'état prévisionnel des coupes ne sera vraisemblablement pas atteint en 2010, en raison d'une saison de coupe réduite, sachant que les arbres restent en feuilles de plus en plus longtemps. Les coupes démarrent de plus en plus tard dans la saison automnale.

L'ensemble des travaux prévus représente environ 2100 heures pour les ouvriers du SIVU.

Ces derniers seront également amenés à intervenir au Camping Municipal (élagage et abattage d'arbres) ainsi qu'au long de la lisière près des terrains mise en vente au Heidenkopf (nettoyage et mise en sécurité des abords) dans le cadre de la convention de mise à disposition avec le SIVU. Ces travaux seront facturés à la Ville mais ne seront pas intégrés dans le bilan Forêt.

PROGRAMME DE TRAVAUX (TER)	Montants H.T.
- Travaux non subventionnables	75.280,00 €
- Travaux subventionnables	0,00 €
- Honoraires ONF - Maîtrise d'œuvre des travaux	9.786,00 €
- Honoraires ONF - Assistance gestion main d'œuvre	3.400,00 €
TOTAL DEPENSES TRAVAUX TER (C)	88.466,00 €
TOTAL RECETTES (D)	0,00 €

AUTRES RECETTES	
- Baux de chasse concernant uniquement la forêt	29.700,00 €
TOTAL AUTRES RECETTES (E)	29.700,00 €

AUTRES CHARGES	
TOTAL AUTRES CHARGES (F)	- €

RESULTAT PREVISIONNEL (A+D+E) - (B+C+F)	+ 2.904,00 €
--	---------------------

Si l'on exclut la recette correspondante aux baux de chasse (29.700,00 €), le résultat prévisionnel EPC/TER serait déficitaire avec – 26.796,00 €

Avant de passer au débat, M. BONNEVILLE souhaite également que le Conseil Municipal se prononce sur le prix de vente de stère de bois aux particuliers. Celui-ci est à l'heure actuelle de 6 €HT. Compte tenu de la demande et des prix pratiqués par ailleurs, il est proposé de fixer le nouveau prix à 7 €HT par stère.

M. BURT ouvre le débat en rappelant que le gestionnaire devrait être en mesure de présenter un budget forestier équilibré.

Mme WEISBECKER intervient en rappelant qu'il est difficile d'atteindre l'équilibre tous les ans et notamment après la tempête. D'ailleurs, le budget forestier est excédentaire si l'on prend en référence les 13 derniers exercices.

M. BURT souhaite que lors du débat sur la révision du plan d'aménagement, il puisse être tenu compte de la démarche initiée par nos voisins au niveau de la forêt de Hanau III. Enfin, il rappelle son souhait de veiller à ce que les plans de chasse soient respectés.

M. BLAISE souhaite que les devis descriptifs des travaux envisagés fassent apparaître l'endroit où ils sont programmés. Il s'interroge aussi sur la pertinence d'acquérir des plants de chêne dans le commerce alors que les ressources nécessaires sont localement présentes.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de l'adjoint au Maire M. BONNEVILLE,

Vu les projets EPC et TER établis par l'ONF pour l'exercice 2010,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances et Forêt du 19 Janvier 2010,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :
(moins 1 abstention : M. BLAISE)

- a) d'adopter l'état prévisionnel des coupes 2010 à un montant prévisionnel de dépenses de 124.830,00 €H.T. et de 186.500,00 €H.T. de recettes, soit une recette nette prévisionnelle de 61.670,00 €
- b) d'adopter le programme de travaux et d'entretien 2010 à un montant prévisionnel de 88.466,00 €HT (honoraires compris),
- c) de fixer à 7 €HT le prix de vente du stère de bois aux particuliers.

8. Musique Municipale : convention de partenariat et subvention de fonctionnement.

L'Adjointe au Maire, Melle GUILLIER, expose :

La Musique Municipale et des sapeurs-pompiers est constituée sous forme associative depuis son origine. Après une assemblée générale extraordinaire, elle s'appellera désormais Musique Municipale de Niederbronn-les-Bains.

La commune prend à sa charge un certain nombre de dépenses, dont le poste de directeur depuis 2003 ainsi que les frais de fonctionnement courants (partitions, habillement, instruments, jetons de présence).

Les frais de fonctionnement courants s'élèvent en moyenne sur les trois derniers exercices à 15.000 €/an. L'achat et l'entretien des instruments de musique mis à disposition continueraient de relever de la responsabilité de la commune.

Il est proposé de contractualiser les relations avec l'association de la même manière que les autres partenaires associatifs participant directement aux activités publiques de la collectivité.

Le projet de convention est joint à la présente note.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 22 janvier 2010,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 29 janvier 2010,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

- a) d'autoriser M. le Maire à signer une convention de partenariat avec la Musique Municipale ;
- b) d'accorder à titre prévisionnel une subvention de 13.500 € à la Musique Municipale pour l'exercice 2010 ;
- c) de reconduire la création d'un poste de professeur d'enseignement artistique pour une durée de trois mois avec effet du 1^{er} Février 2010 pour un coefficient d'emploi de 8/35° rémunéré à l'indice majoré 493.

9. Conditions de location de l'ancienne étude notariale : convention de location avec le Réseau d'Animation Intercommunal.

M. le Maire expose :

La commune a pu acquérir fin 2009 un ensemble immobilier formant l'ancienne étude notariale rue des juifs.

Cette acquisition était notamment motivée par la nécessité de trouver des locaux de substitution pour RAI suite à la cession du 2^{ème} étage du Bureau Central à la CCPN.

Les locaux sont immédiatement disponibles, la commune s'engageant à financer une extension du chauffage central pour deux pièces au rez-de-chaussée et créer courant 2010 un sanitaire aux normes handicapés au rez-de-chaussée.

Le 2^{ème} étage serait occupé par l'association TVN et l'EPSAN. Ces transferts permettraient d'envisager la cession de l'immeuble GLASS. Encore faut-il trouver une solution pour la Croix-Rouge.

Dans un premier temps, il est proposé de valider la location du siège de RAI pour un montant mensuel de loyer de 1.000 € charges en sus.

Mme WEISS quitte la salle des débats et ne prend pas part au vote.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 22 janvier 2010,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 28 janvier 2010,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

d'autoriser M. le Maire à signer avec l'association Réseau Animation Intercommunal une convention d'occupation des locaux dans l'immeuble communal sis rue des juifs pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction et pour un montant mensuel de loyer de 1.000 € indexé, charges en sus.

10. Dotation Globale d'Équipement : demande de subvention.

M. le Maire expose :

Il est proposé de solliciter l'attribution de la DGE 2010 pour cinq opérations de modernisation ou de création d'un réseau d'éclairage public selon le plan de financement suivant fondé sur une recette de 35 % au titre de la DGE.

OPERATION	DEPENSE	RECETTE		
	MONTANT HT	DGE	MONTANT	AUTOFINANCEMENT
Rue des Poiriers	39 689,44 €	35,00%	13 891,30 €	25 798,14 €
Rue de la Forêt	54 992,96 €	35,00%	19 247,54 €	35 745,42 €
Rue de la Ferme	41 230,92 €	35,00%	14 430,82 €	26 800,10 €
Cour du Moulin	55 071,26 €	35,00%	19 274,94 €	35 796,32 €
Allée des Tilleuls	18 609,08 €	35,00%	6 513,18 €	12 095,90 €
TOTAL 2010	209 593,66 €	35,00%	73 357,78 €	136 235,88 €

DELIBERATION**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 22 janvier 2010,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 26 janvier 2010,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

de solliciter l'attribution de la DGE 2010 au titre des travaux d'éclairage public sur voirie communale et d'adopter le plan de financement décrit ci-dessus.

11. Urbanisme : modification simplifiée du POS en vue de promouvoir l'installation de dispositifs de production d'énergies renouvelables.

M. le Maire expose :

Le décret n°2009-722 du 18 juin 2009 relatif à l'accélération des programmes de construction et d'investissements publics et privés crée une procédure de modification simplifiée du POS en vue de :

« e) Supprimer des règles qui auraient pour objet ou pour effet d'interdire l'installation de systèmes domestiques solaires thermiques ou photovoltaïques ou de tout autre dispositif individuel de production d'énergie renouvelable, l'utilisation en façade du bois ou de tout autre matériau renouvelable permettant d'éviter des émissions de gaz à effet de serre ou la pose de toitures végétalisées ou retenant les eaux pluviales »

Le POS de Niederbronn-les-Bains, en cours de révision en vue de sa transformation en PLU, fait obstacle dans certains cas à l'installation de ce type d'équipement, notamment au niveau de la couleur des toitures qui doit rappeler celle de la terre cuite naturelle.

Pour y remédier, il est proposé d'engager cette modification simplifiée en sachant que l'avis de l'architecte des bâtiments de France demeure nécessaire dans le périmètre de protection des monuments historiques.

Par ailleurs, cette modification ne concerne que les projets domestiques.

La procédure d'une durée d'environ deux mois, se décline comme suit :

Un avis précisant l'objet de la modification simplifiée, le lieu et les heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations est publié en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département et affiché en mairie.

.L'avis est publié huit jours au moins avant le début de la mise à disposition du public et affiché dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition.

Le projet de modification, l'exposé de ses motifs, ainsi que le registre permettant au public de formuler ses observations, sont mis à sa disposition en mairie.

Au terme de cette procédure, le Conseil Municipal devra approuver la modification.

Le SDAU assistera la commune dans la rédaction de l'exposé des motifs et du texte de la modification.

M. le Maire précise que le projet de loi Grenelle 2 prend en compte ces nouvelles dispositions qui s'imposeront à tous les documents d'urbanisme.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le décret n° 2009-722 du 18 juin 2009,

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 22 janvier 2010,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 26 janvier 2010,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

de charger M. le Maire d'engager la procédure simplifiée du POS conformément à l'article 1 e) du décret 2009-722 du 18 juin 2009.

12 . Camping municipal du Heidenkopf : adoption de la grille tarifaire.

L'Adjoint au Maire, M. BONNEVILLE, expose :

La première saison d'exploitation du camping du Heidenkopf laisse apparaître un déficit d'exploitation total de 10.522 € dont 5.997 € au titre du fonctionnement.

7.500 nuitées ont été commercialisées pour un taux d'occupation moyen de 31,1% pour 76 emplacements.

La période hivernale sera consacrée à la réalisation de divers travaux de mise en conformité afin d'obtenir l'autorisation de poursuite d'activité. En parallèle, une étude de développement a été lancée pour un rendu prévu fin mars 2010.

L'exploitation 2010 sera donc reconduite dans les mêmes conditions en régie directe.

Il est proposé au Conseil Municipal de reconduire la grille tarifaire 2009, en adaptant cependant le forfait halte technique relative aux camping-cars, et en créant un tarif supplémentaire pour les emplacements :

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le décret n° 2009-722 du 18 juin 2009,

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 22 janvier 2010,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 26 janvier 2010,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

d'adopter avec effet du 1^{er} avril 2010, la grille tarifaire du camping municipal du Heidenkopf selon le tableau présenté ci-dessus.

- **FORFAIT TOURISME**

Prestations	Haute saison (01/06 au 30/09)	Basse saison
Emplacement	3,50 €	3,50 €
Emplacement + véhicule	5,10 €	4,60 €
Electricité	3,00 €	3,00 €
Adulte	3,30 €	3,10 €
Enfant (de 4 à 13 ans)	2,50 €	2,30 €
Animal	1,40 €	1,40 €
Visiteur	1,40 €	1,40 €
Taxe de séjour (applicable à tous les forfaits)	0,20 €	0,20 €
Jeton « machine à laver »	2,00 €	2,00 €

- **FORFAIT FIDELITE**

Forfait tourisme avec réduction de 5 % pour un séjour de 2 nuits minimum (hors électricité)
--

- **FORFAIT LOISIRS (*)**

Forfaits	Journée	Mois
1 personne	-	94,00 €
2 personnes	-	99,00 €
3 personnes	-	109,00 €
4 personnes	-	119,00 €
Suppléments forfaits loisirs		
Adulte non inclus	3,30 €	33,00 €
Enfant non inclus	2,50 €	25,00 €
Electricité	3,00 €	30,00 €
Animal	1,40 €	14,00 €
Garage mort sans électricité ni présence (hors résidents)	4,50 €	57,00 €
Forfait 6 mois sans électricité ni présence	-	270,00 €

(*) Forfait pour 4 mois minimum par an (facturation au mois)

- **DIVERS**

Forfait halte technique incluant vidange, recharge en eau et électricité	3,00 €
--	--------

13. Mise en valeur des vestiges archéologiques : présentation du projet d'aménagement, plan de financement et demande de subvention.

M. le Maire expose :

L'aménagement des espaces publics compris dans la 4^{ème} tranche du Projet de Ville sera achevé avec la mise en valeur des anciens thermes romains situés sous la place Jean Marchi.

Après validation du programme par le Conseil Municipal en septembre 2009, une consultation publique a été engagée en deux temps. Tout d'abord sélection de trois candidats admis à remettre une offre, puis examen des projets établis par ces derniers en sachant qu'une indemnité de 4.000 €HT est prévue pour les deux non retenus.

Le comité de sélection, présidé par le Maire et composé de représentants de la municipalité, du directeur scientifique du Pôle d'Archéologie Interdépartemental Rhénan et de représentants des services municipaux s'est réuni le 11 janvier pour auditionner les trois candidats présélectionnés.

A l'unanimité, le choix s'est porté sur le projet présenté par le cabinet ROUBY-HEMMERLE dont le contenu est joint en annexe. Le coût prévisionnel des honoraires s'élève à 39.300 € HT.

Le comité propose de verser l'indemnité de 4.000 €HT au second candidat mais de minorer cette dernière à 2.500 €HT pour le troisième compte tenu des carences des prestations produites.

L'enveloppe réservée aux travaux est estimée provisoirement à 262.000 €HT en sachant qu'une partie des travaux de déblaiement du site pourraient être effectués en régie directe.

Le plan de financement du projet s'établit comme suit :

NATURE	Dépense prévisionnelle	PARTENAIRE	Recette prévisionnelle
Enveloppe travaux	262 000 €	Conseil Général (Contrat de Territoire)	125 000 €
Honoraires	32 955 €	FCTVA 2011	45 968 €
Indemnités non retenus	6 500 €	Financement Ville de Niederbronn les Bains	195 552 €
Divers (panneau chantier, frais de consultation...)	5 000 €		
TOTAL HT	306 455 €		
TOTAL TTC	366 520 €		366 520 €

En terme de délai, le chantier pourra être achevé au courant de l'automne 2010 sans tenir compte des aléas techniques liés à l'état des ruines après déblaiement.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 22 janvier 2010,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 26 janvier 2010,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

- a) d'approuver la teneur du projet de mise en valeur des vestiges archéologiques place Jean Marchi ;
- b) d'adopter le plan de financement de l'opération ;
- c) de solliciter la participation financière du Conseil Général du Bas Rhin à hauteur des engagements du Contrat de Territoire, soit 125.000 €

14/2. Bilan des avantages en nature consentis aux associations locales en 2009.

M. le Maire expose :

A l'issue de chaque exercice comptable est dressé un tableau récapitulatif des avantages en nature consentis aux associations locales utilisatrices d'équipements et de bâtiments communaux.

Sont intégrés dans ces avantages :

- les frais de personnel (entretien, ménage...) au prorata de l'occupation par les associations ;
- les frais d'entretien des locaux, du matériel (achat des fournitures, interventions d'entreprises...)
- les frais d'électricité, d'eau et de chauffage

relatifs à l'occupation du Gymnase, des stades, de la Maison de la Musique et des Associations, du Local Avenue de la Libération, de l'Espace Rencontre Rue des Bergers...

Les frais sont répartis en fonction du taux d'occupation des locaux par les associations.

La Ville doit constater de manière comptable les avantages en nature accordés, en émettant notamment un titre de recettes avec facture pro forma à l'encontre des associations. En contrepartie la Ville attribue à chaque association une subvention équivalente aux frais constatés sur l'année.

Ces opérations sont à retranscrire par chaque association dans leurs comptes, et doivent figurer au bilan tant en dépenses qu'en recettes.

Pour l'année 2009, le montant des avantages en nature consentis s'élève à 167.721,32 € contre 172.889,85 € en 2008, 168.623,19 € en 2007 et 162.048,80 € en 2006.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 22 janvier 2010,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 27 Janvier 2010,

Après en avoir délibéré,

prend acte :

du montant des avantages en nature consentis en 2009 aux associations locales.

14/3. Demande de subvention au Centre National de Développement du Sport.

Ce point ne pourra être traité qu'au vu d'une estimation du coût des travaux de réfection de la piste d'athlétisme et des courts de tennis.

14/4. Attribution de terrains dans le lotissement de la forêt.

M. le Maire expose :

Trois nouveaux candidats à l'acquisition d'un lot de construction au Lotissement de la Forêt se sont présentés, et il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les lots comme suit :

Lots	Contenance en ares	Prix H.T.	Acquéreur
12	8,72	86.328,00 €	M. et Mme Stéphane ROMERO 28, rue de Gunstett 67360 DIEFFENBACH les WOERTH
13	7,85	77.715,00 €	M. et Mme Charles LOGEL 2, route de Woerth 67360 DIEFFENBACH les WOERTH
15	5,60	55.440,00 €	Mlle Laure TRAUTMANN 43, Route de Reichshoffen 67110 NIEDERBRONN LES BAINS

Les commissions réunies approuvent le projet de délibération proposé.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 22 janvier 2010,

Vu le bilan prévisionnel des dépenses de viabilisation du lotissement de la Forêt,

Vu le permis d'aménager du 30 Juin 2009 N° 2009/0567,

Vu le plan de répartition des terrains à bâtir,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 30 Septembre 2009 fixant le prix de vente des terrains de construction dans le lotissement de la Forêt,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 26 janvier 2010,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer devant notaire les compromis de vente des lots de construction ci-dessous, ainsi que les actes de ventes qui en découleront ;

Lots	Contenance en ares	Prix H.T.	Acquéreur
12	8,72	86.328,00 €	M. et Mme Stéphane ROMERO 28, rue de Gunstett 67360 DIEFFENBACH les WOERTH
13	7,85	77.715,00 €	M. et Mme Charles LOGEL 2, route de Woerth 67360 DIEFFENBACH les WOERTH
15	5,60	55.440,00 €	Mlle Laure TRAUTMANN 43, Route de Reichshoffen 67110 NIEDERBRONN LES BAINS

prend acte:

que les ventes définitives ne pourront être réalisées qu'après obtention du certificat de viabilité.

14/5. Comité de Jumelage Niederbronn-les-Bains/Bad Schönborn : demande de subvention de fonctionnement.

M. le Maire expose :

Le Comité de Jumelage Niederbronn-les-Bains / Bad Schönborn sollicite une subvention de 4.000 € afin d'assurer le fonctionnement de l'association pendant les deux prochaines années.

La dernière subvention de 4.000 € versée fin 2007 devait permettre au Comité de Jumelage de fonctionner jusqu'à fin 2010.

Cependant compte tenu de l'augmentation importante des déplacements des associations locales (7 déplacements en 2008/ 2009), la quasi-totalité de la subvention a déjà été consommée.

L'association a produit les justificatifs détaillés concernant l'emploi des fonds, qui ont servi pour leur intégralité à la prise en charge des frais de déplacement d'associations locales vers la commune jumelée.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 22 janvier 2010,

Vu la convention entre le commune de Niederbronn-les-Bains et le Comité de Jumelage de Niederbronn-les-Bains / Bad Schönborn,

Considérant que l'action de l'association s'inscrit directement dans une démarche de développement de l'amitié franco-allemande,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 26 janvier 2010,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

d'attribuer au Comité de Jumelage de Niederbronn-les-Bains / Bad Schönborn une subvention de fonctionnement de 4.000,00 € destinée à couvrir les frais de déplacement des associations locales vers la commune jumelée de Bad Schönborn dans le cadre des rencontres organisées au cours des années 2010 et 2011.

14/6. Cession de terrains Rue du Nord.

M. le Maire expose :

Dans sa séance du 18 mai 2009, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer trois compromis de vente relatifs à des terrains à bâtir rue du nord.

Les conditions étant désormais réunies par les acquéreurs pour signer les actes de vente définitifs, le Conseil Municipal est appelé à autoriser M. le Maire à signer les actes.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 21 janvier 2010,

Vu l'avis du service des domaines n° 2009/0566 du 27 avril 2009,

Vu les compromis de vente signés avec les acquéreurs,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 26 janvier 2010,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

d'autoriser M. le Maire à signer les actes de vente suivants avec :

- M. et Mme Simon HALLOUIN, domiciliés 4A, bld du 2^{ème} Régiment des Dragons à 67500 Haguenau, pour le lot N°01 d'une surface de 6,71 ares, pour un montant HT de 67.032,90 € soit 80.171,35 €T.T.C ;

- la Sté Alsace Habitat, société anonyme à directoire et conseil de surveillance dont le siège est situé 25 Place du Capitaine Dreyfuss à 68000 Colmar la parcelle cadastrée section 50 N° 663/73 d'une contenant ce 6,71 ares au prix de 69.130,80 €HT ;
- M. et Mme Olivier WAGNER, domiciliés 26c rue des Romains à 67360 GUNSTETT, pour le lot N° 03 d'une surface de 8,79 ares pour un montant HT de 87.812,10 € soit 105.023,27 €T.T.C.

14/7. Participation au séjour en classe musicale de l'Ecole Primaire de Dambach-Neunhoffen.

M. le Maire présente la demande participation au séjour en classe musicale à La Hoube pour 1 élève originaire de Niederbronn-les-Bains, fréquentant l'école primaire de Dambach-Neunhoffen.

Le séjour d'une durée de 6 jours est prévu au cours du mois de Mars prochain.

Il est proposé d'accorder la participation habituelle pour ce type de séjour, à savoir 5,50 €par jour, soit un total de 33,00 € versés sur présentation du justificatif de participation au séjour.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 22 janvier 2010,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 29 janvier 2010,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

de participer à hauteur de 33,00 €au séjour en classe musicale d'un enfant de Niederbronn-les-Bains scolarisé à l'Ecole Primaire de Dambach-Neunhoffen, sur présentation d'une attestation de séjour

prend acte :

que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif de l'exercice 2010.

14/8. Participation au Collège Charles Munch dans le cadre d'un voyage pédagogique en Ecosse.

M. le Maire expose :

La Ville est sollicitée par le Collège au titre d'une participation pour les élèves de 3^{ème} originaires de Niederbronn-les-Bains, dans le cadre d'un séjour linguistique de 5 jours en Ecosse au cours du mois de Mars.

Selon les conditions de participation fixées par le Conseil Municipal le 30 Janvier 2006 :

- 5,50 €par jour et par élève,
- versement sur présentation d'un justificatif de participation des élèves au séjour,

la participation s'élève à 27,50 €par élève.

Le nombre des inscrits n'étant pas encore définitivement arrêté, le montant de la participation sera adapté en fonction des justificatifs fournis.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 22 janvier 2010,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 29 janvier 2010,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

a) d'accorder aux élèves de Niederbronn-les-Bains, scolarisés en classes de 3^{ème}, une participation de 5,50 €par jour dans le cadre d'un séjour linguistique de 5 jours en Ecosse au cours du mois de Mars prochain ;

b) de verser cette participation à l'Agent Comptable du Collège d Niederbronn-les-Bains au vu des justificatifs de présence des élèves.

prend acte :

que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif de l'exercice 2010.

14/9. Acquisition d'une parcelle périmètre du Gries.

M. le Maire expose :

La Direction Générale des Finances Publiques implantée à Nancy est en charge de liquider une succession gérée par France Domaine.

A Niederbronn-les-Bains, il s'agit d'une parcelle cadastrée section 55 N° 120 d'une surface de 1,57 are issue de la propriété de M. Charles HELF.

La valeur vénale de cette parcelle est estimée à 549,50 € Compte tenu de sa situation, il est proposé de l'acquérir à l'amiable.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 29 Janvier 2010,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

- a) d'acquérir la parcelle cadastrée section 55 N° 120 d'une surface de 1,57 are au prix de 549,50 €;
- b) d'autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente y relatif avec France Domaine, gestionnaire de la succession du propriétaire.

14/10. Acquisition d'une parcelle de terrain Route de Jaegerthal.

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

15. Divers et communications.

15/1. Dénomination de la Maison des Arts et des Congrès.

Dans sa séance du 7 décembre 2009, le Conseil Municipal n'avait pas souhaité réserver de suite favorable à une dénomination proposée par le jury.

A l'issue d'une nouvelle réunion du jury, le Conseil Municipal sera appelé à se prononcer sur une seconde proposition du jury, à savoir

LE MOULIN 9

Ce nom rappelle la présence d'un ancien moulin à proximité du site, mais également le chiffre 9 pour 1989 (année d'ouverture de l'équipement) et 2009 (année d'engagement des travaux de modernisation).

Mise aux voix, cette proposition de dénomination est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

15/2. Cession de l'ancienne maison du garde barrière.

M. le Maire expose :

Le logement communal situé dans l'ancienne maison de garde barrière rue du Falkenstein a pu être libéré en novembre 2009.

Son état général ne justifie pas l'engagement de travaux de réhabilitation par la commune mais pourrait être cédé à un particulier.

Le service des Domaines a estimé la valeur du bien à 70.000 €

Il est proposé au Conseil Municipal de mettre ce bien en vente en sollicitant des offres auprès du public intéressé.

M. UHLMANN rappelle qu'il n'existe pas d'accès direct à ce terrain depuis la D 1062.

Mise aux voix, cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

DATES :

DATE	HORAIRE	INTITULE	LIEU
A partir du lundi, 22 Février 2010		Exposition à la Mairie et à l'OTSI dans le cadre de la Journée de la Femme	Mairie et OTSI
Lundi, 22 Février 2010	14 h	Comité de Pilotage PLU	Mairie
Mardi, 23 Février 2010	18 h	Comité de Pilotage Camping	Mairie
Jeudi, 25 Février 2010	20 h	Commissions Réunies : Urbanisme écodurable et création d'une ZAC habitat	Mairie
Dimanche, 7 Mars 2010	L'après-midi	Défilé de Mode Journée de la Femme	Foyer St. Martin
Lundi, 8 Mars 2010	18 h	Cérémonie de remise de l'Ordre National du Mérite à Mme Pascale WEISS	Mairie
Week-end du 13 et 14 Mars 2010		Marché de Pâques	Place du Bureau Central
Samedi, 13 Mars 2010	20 h	Concert Chorales Concordia et Oecuménique	Eglise St. Martin
Dimanche, 14 Mars 2010		Elections Régionales	
Lundi, 15 Mars 2010	14 h	Comité de Pilotage PLU	Mairie
Lundi, 15 Mars 2010	18 h	Comité de Pilotage Camping	Mairie
Mardi, 16 Mars 2010	18 h	Commissions Réunies	Mairie
Jeudi, 18 Mars 2010	20 h	Commissions Réunies	Mairie
Vendredi, 19 Mars 2010	20 h	AG du Club Vosgien	Foyer St. Martin

Dimanche, 21 Mars 2010		Elections Régionales	
Lundi, 22 Mars 2010	20 h	Conseil Municipal	Mairie

M. le Maire informe également le Conseil Municipal que l'Assemblée Générale de l'OT/SI se tiendra le vendredi, 26 Mars 2010 à 20 heures. Ce sera l'occasion de remercier publiquement M. BOEHLER qui ne souhaite pas renouveler son mandat.

COMMUNICATIONS

- Information du service Qualité de Vie sur les dons reçus dans le cadre de l'opération Téléthon
- Lettre de remerciement de Thomas LINCKER, Président sortant de l'association IROCKOIS pour le soutien de la commune aux initiatives de son association
- Lettre de remerciement de Jean-Paul GUILLIER pour les avantages en nature accordés à la Chorale Œcuménique.

M. le Maire présente également le bilan d'activité de la Police Municipale pour 2009. Ce dernier fait ressortir une hausse de 8 % du produit des horodateurs avec en parallèle une baisse du nombre de contraventions pour stationnements payants, ce qui dénote d'un meilleur respect du dispositif par nos concitoyens et visiteurs.

SEANCE A HUIS CLOS

16/1. Recours à l'intérim dans les cas prévus par la loi du 3 août 2009.

M. le Maire expose :

L'article 21 de la loi du 3 août 2009 relative à la mobilité dans la fonction publique ouvre la possibilité de recourir au travail temporaire.

Cette possibilité est néanmoins fortement encadrée et ne peut se faire que dans quatre cas précis :

- remplacement momentané d'un agent en raison d'un congé quelle que soit sa forme
- vacance temporaire d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu (durée maximale de 12 mois)
- accroissement temporaire d'activité
- besoins occasionnels (3 mois) ou saisonniers (6 mois).

Ces dispositions permettraient d'apporter de la souplesse au niveau de la gestion de certains emplois en externalisant notamment toutes les formalités administratives et la rémunération à un organisme de travail temporaire.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre une délibération de principe autorisant le Maire à avoir recours à ce dispositif dans trois cas sur quatre possibles, la vacance temporaire d'un emploi faisant d'habitude l'objet d'un recrutement traditionnel par voie contractuelle.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 22 janvier 2010,

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du 1^{er} février 2010,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 26 janvier 2010,

Vu l'article 21 de la loi du 3 août 2009,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

d'autoriser M. le Maire à recourir au travail temporaire dans le cadre des alinéas 1, 3 et 4 de l'article L 1251-60 du Code du Travail et dans l'hypothèse où le Centre de Gestion n'est pas en mesure d'assurer ladite mission de remplacement.

16/2. Modification de coefficients d'emplois de deux adjoints techniques.

M. le Maire expose :

A l'issue du bilan de fonctionnement du service de nettoyage des bâtiments, il s'avère nécessaire d'adapter le coefficient d'emploi de deux adjoints techniques et de l'augmenter de 3/35èmes.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 21 janvier 2010,

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du 1^{er} février 2010,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 26 janvier 2010,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

- a) de supprimer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour 13/35èmes affecté au nettoyage du gymnase et de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour 16/35èmes ;

- b) de supprimer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour 25/35èmes affecté au nettoyage du groupe scolaire Hans Haug et de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour 28/35èmes.

16/3. Camping municipal du Heidenkopf : création des emplois saisonniers 2010.

M. le Maire expose :

La saison d'exploitation du camping municipal démarre le 1^{er} avril 2010 pour s'achever au 31 octobre 2010.

Afin d'assurer le fonctionnement de cet équipement, il est proposé de créer :

- Un poste de gestionnaire contractuel à temps plein avec effet du 22 mars 2010 jusqu'au 30 novembre 2010 rémunéré à l'indice majoré 356, indice brut 389,
- Un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe saisonnier pour 15/35èmes avec effet du 1^{er} mai jusqu'au 30 septembre 2010 rémunéré à l'indice brut 299, majoré 294,
- Un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe saisonnier pour 15/35èmes avec effet du 1^{er} avril au 30 septembre 2010 rémunéré à l'indice brut 299, majoré 294,

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 21 janvier 2010,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 26 janvier 2010,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

- a) de créer les emplois budgétaires suivants affectés au budget annexe camping du Heidenkopf :
- Un poste de gestionnaire contractuel à temps plein avec effet du 22 mars 2010 jusqu'au 30 novembre 2010 rémunéré à l'indice majoré 356, indice brut 389 ;
 - Un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe saisonnier pour 15/35èmes avec effet du 1^{er} mai jusqu'au 30 septembre 2010 rémunéré à l'indice brut 299, majoré 294 ;
 - Un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe saisonnier pour 15/35èmes avec effet du 1^{er} avril au 30 septembre 2010 rémunéré à l'indice brut 299, majoré 294.

16/4. Bilan 2009 d'attribution du régime indemnitaire et des avantages consentis au personnel communal.

M. le Maire expose :

Le Conseil Municipal est appelé à prendre connaissance du bilan d'utilisation des enveloppes affectées au régime indemnitaire et du montant des différents avantages consentis au personnel communal.

Il s'agit soit de décisions prises dans le cadre de l'action sociale n'ayant pas le caractère de rémunération soit du versement du régime indemnitaire ou de l'octroi d'avantages particuliers.

Pour le régime indemnitaire, il est rappelé que le Conseil Municipal arrête la nature et l'enveloppe financière qui y est consacrée et que le Maire répartit en totalité ou en partie l'enveloppe en respectant des maxima individuels fixés par la réglementation.

Afin d'assurer la bonne information des élus dans ce domaine, le bilan des dépenses réalisées en 2009 s'établit comme suit :

A. Au titre des dépenses d'action sociale de la commune en faveur de son personnel.

- au titre de la participation de 25 % des cotisations à la complémentaire maladie (Mutuelle de l'Est) 17.277 €
- solde restant à la charge de la ville au titre des chèques déjeuner 41.661 €
- versement au CNAS au titre de l'action sociale (subvention) 17.437 €
- gratification au titre des médailles d'honneur départementales et communales 660 €

Soit un sous total de 77.035 € représentant 2,8 % de la masse salariale brute.

B Au titre de l'attribution du régime indemnitaire.

Au niveau du régime indemnitaire, les primes effectivement versées et prélevées sur l'enveloppe globale au courant de l'exercice 2009 représentent les montants suivants :

- Indemnité d'Exercice des Missions de Préfecture (IEMP) 4.374 €
- Indemnité Administrative de Technicité (IAT) 92.608 €
- Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (IFTS) 23.933 €
- Indemnité pour Sujétion Spéciale 5.058 €
- Indemnité Spécifique de Service (ISS) 18.939 €
- Prime de service et de rendement 3.457 €

Soit un sous total de 148.369 € représentant 5,4 % de la masse salariale brute.

M. le Maire indique que la répartition individuelle des enveloppes de régime indemnitaire s'effectue sur la base de l'évaluation des personnels et le conduisent à attribuer environ 60 % de l'enveloppe maximum.

C. Au titre du complément de rémunération.

Le complément de rémunération représentant un salaire brut indiciaire mensuel a représenté une enveloppe de **111.817 € en 2009, soit 4,1 % de la masse salariale brute.**

Ainsi, la totalité des crédits consacrés à ces différents postes s'établit globalement à

337.221 €

soit 12,1 % de la masse salariale réalisée totale.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 22 Janvier 2010,

Vu ses délibérations successives prises en matière de complément de rémunération, régime indemnitaire et avantages sociaux,

Vu l'avis favorable des commissions réunies du 26 janvier 2010,

Après en avoir délibéré,

Prend acte :

de la présentation du bilan 2009 des dépenses consacrées à l'action sociale de la commune en faveur du personnel, de l'attribution du régime indemnitaire et du complément de rémunération.

16/5. Action sociale de la commune en faveur du personnel communal : mutuelle santé, subvention GAS/CNAS, attribution des chèques-restaurants, médailles d'honneur, cadeaux et gratifications.

A. Subvention 2010 à la Mut'Est.

M. le Maire expose :

La commune participe, conformément aux dispositions réglementaires, à hauteur de 25 % à la cotisation de chaque agent à la Mut'Est (complémentaire maladie).

Pour les agents en activité, cette participation est versée directement à la Mut'Est sous forme de charges patronales.

Pour le personnel retraité, cette participation représente un montant de 4.725 € par an qu'il conviendrait de verser par voie de subvention.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire, par référence à la note de présentation du 22 janvier 2010,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 26 janvier 2010,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

d'attribuer une subvention de 4.725 € à la Mut'Est représentative de la participation communale 2010 à la prise en charge de 25 % des cotisations des adhérents retraités de la commune.

16/5. B. Cotisation et subvention 2010 au Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin et au C.N.A.S. : médailles d'honneur départementale et communale, garantie obsèques.

M. le Maire expose que le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur les cotisations à verser au Groupement d'Action Sociale (G.A.S.) et indirectement au Comité National d'Aide Sociale (CNAS) en vue de l'octroi au personnel communal d'avantages ne présentant pas le caractère de complément de rémunération, lesquels ne sont donc pas concernés par l'obligation de budgétisation et peuvent donc être gérés par ces organismes à vocation sociale dans la limite des prestations d'actions sociales versées dans la Fonction Publique de l'Etat.

Ces cotisations sont constituées par :

NATURE	MONTANT INDIVIDUEL	MONTANT TOTAL
Adhésion annuelle au CNAS	187,87 €	14.841,73 €
Cotisation individuelle au CNAS	2,00 €	158,00 €
Cotisation garantie obsèques	35,28 €	2.787,12 €
Taxe de prévoyance sur garantie obsèques		222,97 €
CSG-RDS sur garantie obsèques		216,29 €
TOTAL		18.226,11 €

Il est précisé que les agents en activité prennent en charge leur cotisation individuelle de

12 € les agents retraités celle de 122,13 € correspondant à l'adhésion au CNAS et la cotisation garantie obsèques fixée suivant l'âge et la situation de famille de chaque agent retraité.

M. le Maire expose d'autre part que lors de la remise de médailles d'honneur départementales et communales aux agents ayant accompli 20, 30 ou 35 ans de service public, le CNAS et le GAS allouaient traditionnellement une gratification.

La loi du 16 décembre 1996 n'autorise plus les communes à verser des compléments de rémunération par l'intermédiaire d'une association telle que le GAS.

Toutefois, les gratifications versées lors de la remise de médailles ne sont pas à considérer comme un complément de rémunération, mais comme une aide sociale.

M. le Maire propose donc de maintenir cette gratification sur la base de 11,00 € par année d'ancienneté.

Ces fonds feront l'objet d'une subvention au GAS qui redistribuera l'aide aux bénéficiaires pour l'année 2010, à savoir :

Argent pour 20 ans de service

- Mme Nicole BRUCKER
- Mme Yamina GALLEAU
- M. Franck SCHWARTZ

Vermeil pour 30 ans de service

- M. Robert GROSS
- Mme Brigitte HAENDSCHKE
- M. Christian ISENMANN
- Mme Anny MAHLER
- Mme Marie-France STEPHAN
- Mme Yolande ZINSSNER

soit une enveloppe prévisionnelle de 2640 €

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire, par référence à la note de présentation du 22 janvier 2010,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 26 janvier 2010,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

- a) de verser au Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin (GAS) au titre des agents en activité, les cotisations relatives à l'adhésion au CNAS, au GAS et au titre de la garantie obsèques pour un montant global de 18.226,11 € au titre de l'exercice 2010 ;
- b) d'inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2010 ;
- c) de verser au G.A.S. une subvention de 2.640 € représentative de la gratification versée aux agents communaux récipiendaires en 2010 de la médaille d'honneur départementale et communale pour 20 ans et 30 ans de service ;
- d) d'inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2010, article 6574.

16/6. Versement des IHTS aux agents sous contrat d'apprentissage et CAE.

M. le Maire expose :

Les agents sous contrat d'apprentissage ou CAE sont très ponctuellement amenés à effectuer des heures supplémentaires.

La possibilité d'indemniser ces heures n'est pas possible pour le moment, le bénéfice des IHTS n'étant pas prévu pour les personnes sous contrat de droit privé.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le versement des Indemnités Horaires pour Travail Supplémentaire à ces agents le cas échéant.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 21 janvier 2010,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 26 janvier 2010,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

d'instaurer la possibilité de versement des Indemnités Horaires pour Travail Supplémentaire (IHTS) au bénéfice des agents sous contrat d'apprentissage ou Contra d'Accompagnement à l'Emploi.

16/7. Mise à disposition d'un adjoint administratif principal.

M. le Maire expose :

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la mise à disposition de la commune de Wingen un adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à raison de 7/35èmes.

L'agent concerné a fait part de son accord, étant employé à la commune à temps partiel.

DELIBERATION**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 21 janvier 2010,

Vu l'accord de l'agent concerné,

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du 1^{er} février 2010,

Vu la saisine de la Commission Administrative Paritaire,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 26 janvier 2010,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

- a) d'autoriser la mise à disposition de la commune de WINGEN d'un adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à raison de 7/35èmes pour une durée maximum de 6 mois ;
- b) d'autoriser M. le Maire à signer la convention y relative.

**Délibération publiée et transmise
à la Sous-préfecture
ce 8 Février 2010**

Niederbronn-les-Bains, le 8 Février 2010

Le Député-Maire,

F. R E I S S